

Espaces NATURELS

23

Revue des professionnels des espaces naturels

La nature sans frontière

Coopérer à l'international



Espaces NATURELS

sommaire

juillet 2008 • n° 23

Photo de couverture: © Olivier Borne - Bios photo
Vétérinaires travaillant sur un addax en Tunisie.

- 3 ÉDITO Biodiversité française.
Un nouvel élan à l'international.
- 4 L'ACTU
- 8 DES MOTS POUR LE DIRE
Médecine de la conservation.



DOSSIER La nature sans frontière

- 9 Julia Marton-Lefèvre: « L'environnement mondial a besoin de coopérations. »
- 10 Trop petit mon ami.
- 11 Mettre en place une expertise mondiale de la biodiversité.
Le financement international cède-t-il aux effets de mode ?
- 12 Point focal national, acteur délaissé ?
- 13 Coopération décentralisée, coopération durable.
L'approche territoire à territoire est-elle un vecteur de coopération décentralisée ?
- 14 Les ressources financières et humaines de la coopération sont-elles bien orientées ?
- 15 Des initiatives pour une mise en réseau des hommes, des sites et des données.
- 16 Les lagons de Nouvelle-Calédonie.
- 17 La biodiversité d'outre-mer au cœur des enjeux planétaires.
Mobilisation autour des ressources humaines.
- 18 La Manche n'est pas une frontière.
- 19 Faune sans frontière.
Anticiper mais s'adapter...
- 20 La science pour orienter les politiques publiques.
- 21 Solidarité et respect des identités.
Pour une coopération internationale, suivez les migrants.
- 22 Rodolph Balej: « Nous sommes allés en France, nous avons redécouvert le Québec. »
- 23 La délégation française fait le plein d'idées au Québec.
- 24 Un réseau scientifique pour la survie des espèces végétales.
- 25 Quelques clés pour une coopération réussie.

ACCUEIL • FRÉQUENTATION

- 26 Une nature accessible à tous. Accueillir les publics handicapés dans les réserves naturelles catalanes.

29

Bilan mitigé pour l'état de conservation

Les propositions de sujets d'articles à traiter dans la revue sont à adresser à: comite.editorial@espaces-naturels.fr

Dossier

La nature sans frontière: coopérer à l'international

9

ÉTUDES • RECHERCHES

- 27 Trouver sa place dans un comité de gestion. La position de l'Onema dans les comités de sécheresse.
- 28 À quelle échelle travailler ? Prendre en compte des enjeux chiroptères.

GESTION PATRIMONIALE

- 29 Bilan mitigé pour l'état de conservation. L'évaluation 2007 constitue un état des lieux.

MANAGEMENT • MÉTIERS

- 31 Des visages dans le paysage. Quel avenir pour les guides nature saisonniers ?

MÉTHODES • TECHNIQUES

- 32 Contre l'orpaillage clandestin : la télédétection. Des méthodes innovantes pour pallier les difficultés d'accès aux territoires.

DROIT • POLICE DE LA NATURE

- 34 L'organisation des aires protégées de France. Boîte à outils ou usine à gaz ?

INITIATIVES • PARTENAIRES

- 37 La modernité des techniques archaïques. L'arrachage manuel de la jussie serait donc une innovation.

AMÉNAGEMENT • DÉVELOPPEMENT • TERRITOIRE

- 38 Le pari de la Tour du Valat. Gestion concertée et collective d'une zone humide.

40 LECTEUR PENSEUR

42 PARUTIONS

43 L'AGENDA



© Hedio - Van Ingen



© Arnaud Perrin

**NATHALIE
KOSCIUSKO-
MORIZET**

**SECRÉTAIRE D'ÉTAT
À L'ÉCOLOGIE**

L'ATELIER
technique des espaces naturels

**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**

Yves Vérlhac

COMITÉ ÉDITORIAL

Coordination : Michelle Sabatier

• Secrétariat : Gwénaëlle Arons

• Rubriques : *Actualités* Marc

Maury, Mouna Abkari, Laurence

Boussand • *Études, Recherches*

Emmanuel Michau • *Gestion*

patrimoniale Valérie Fiers,

Hélène Michaud, Nathalie

Berger • *Accueil, Fréquentation*

Lydiane Estève, Anne Yourc'h •

Pédagogie, Animation Nicolas

Gérardin • *Management,*

Métiers Monique Fabbro,

Florence Lespine, Véronique

Petit-Uzac • *Droit, Police de la*

nature Louis-Gérard d'Escienne,

Hélène Tripette • *Méthodes,*

Techniques Bernard

Commandré, Patrice Hirbec •

Initiatives, Partenaires Cécile

Birard, Bruno Mounier •

Aménagement, Développement,

Territoire Jean-Claude Bonnafé,

Arnaud Callec, Paul Havet •

Ailleurs Christian Perennou.

RÉDACTION

Directrice de la rédaction :

Michelle Sabatier

Rédactrice en chef : Mouné Poli

• Rédactrice graphiste : Camille

Prosperi • Assistante graphiste :

Vanina Bellini • Rédaction :

Mouné Poli • Joël Demasson •

Correctrice : Magali Flori

Mediaterra Route Royale

20600 Bastia

Mél : espaces-naturels

@mediaterra.fr

Tél. : 04 95 31 12 21

**ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS**

Mediaterra Laetizia Giampietri

Route Royale - 20600 Bastia

Tél. : 04 95 31 12 21

ÉDITEUR Aten

Atelier technique

des espaces naturels

Ensam - 2 place Viala

34060 Montpellier cedex 2

Tél. : 04 67 04 30 30

IMPRESSION

Imprimerie Chirat

744, rue de Sainte-Colombe

42540 Saint-Just-la-Pendue

1. Coopération internationale sur la protection des milieux marins.

**CORAUX DES ÎLES
SALOMON,
STYLASTERIDAE ET
DISTICHOPORA
(MÉLANÉSIE), ENTRE 10
ET 20 MÈTRES DE
PROFONDEUR.**

>>> **Mél :**
**anne.dorsemaine@
developpement-durable.gouv.fr**

Biodiversité

Un nouvel élan à l'international

Depuis le 1^{er} juillet, la France préside le conseil de l'Union européenne. Un nouvel élan à la politique environnementale internationale française est ainsi donné dans lequel la biodiversité figure en toute première place. Elle sera un point central de nos actions avec, en perspective, plusieurs manifestations d'importance aux échelles communautaires et internationales, dont notamment la conférence des parties de la convention sur la diversité biologique, qui a eu lieu à Bonn au mois de mai. Nos nouvelles orientations résultent du Grenelle de l'environnement, dont le volet international a été particulièrement productif. Il ne nous reste plus qu'à agir, à rendre opérationnels ces engagements, à donner suite aux décisions par des réalisations concrètes.

Parmi ces engagements, en premier lieu, donner corps à l'initiative française d'expertise scientifique internationale pour la biodiversité (Imoseb). Je suis particulièrement attachée à ce projet d'envergure : notre ambition n'est pas moins que de doter la biodiversité d'un mécanisme scientifique et intergouvernemental analogue à celui dont dispose le climat avec le Giec. Cet organisme permettra d'ancrer solidement la biodiversité au centre des préoccupations internationales sur l'avenir de la planète.

Les espaces naturels ne seront pas en reste. En particulier, la mise en place des trames verte et bleue constituera une avancée importante pour l'intégration de la protection du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire en incluant les connexions nécessaires entre les espaces naturels protégés. À l'échelle internationale, ce sujet des réseaux écologiques est pleinement d'actualité ; l'initiative française devra être exemplaire. La trame verte et bleue en cours d'élaboration a vocation à s'inscrire dans le cadre du réseau écologique pan-européen qui est l'objectif premier de la stratégie du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère.

Je n'omettrai pas, enfin, de souligner la protection du milieu marin, qui ne peut s'envisager hors d'une perspective internationale. À ce titre, je me félicite de nos initiatives et notamment de l'investissement renforcé de la France dans l'animation de la convention Oskar ainsi que de l'initiative internationale pour les récifs coralliens (Icri). Nous poursuivrons nos efforts, et nous entendons également positionner fortement la France sur la protection de la biodiversité en haute mer. La présidence de l'Union place la France en ligne de mire. Nous devons mener à bien ces chantiers d'importance ; être exemplaires. ■



© Pierre Laboute - IRD

© wikipédia



Espèce nocturne, la grenouille des champs est perturbée par la pollution lumineuse.

CONSERVATION Une espèce de reptiles et d'amphibiens sur cinq classifiée sur la liste rouge UICN des espèces menacées.

Cette liste nationale (prévue dans sa forme définitive pour 2010) a donné lieu à de nouvelles évaluations pour les reptiles et amphibiens de métropole. L'assèchement des zones humides représente une menace pour la survie de la grenouille des champs qui apparaît dans la catégorie en « danger critique d'extinction ». Dans cette même catégorie : la salamandre de Lanza ainsi que, victimes de l'abandon du pastoralisme et de l'urbanisation : le lézard d'Aurélio et la vipère d'Orsini. Les prochains chapitres de ce chantier porteront sur les oiseaux, les mammifères et les crustacés de métropole, et sur les oiseaux d'outre-mer. >>> www.uicn.fr



ÉCONOMIE Résoudre les problèmes liés à l'environnement, combien ça coûte ?

Les coûts d'une politique mondiale en faveur de l'environnement sont moindres que ceux de l'inaction. D'après les projections présentées dans l'édition 2008 de *Perspectives de l'environnement* (édité par l'OCDE), le PIB mondial devrait presque doubler d'ici à 2030. Or, la mise en œuvre des actions nécessaires à la préservation de notre environnement n'amputerait cette croissance que d'un peu plus de 1% alors qu'elle permettrait de réduire les émissions des principaux polluants atmosphériques d'un tiers environ (par rapport au scénario de politiques inchangées) et de ramener la progression des émissions de gaz à effet de serre à quelque 12% au lieu de 37%. La publication pose également la question du « qui paie quoi ? ». Les pays développés sont à ce jour responsables de la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre, mais les émissions du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine dépasseront, en 2030, celles des 30 pays membres de l'OCDE réunis. ■ >>> www.oecd.org/environnement/perspectives2030

POLITIQUES PUBLIQUES

Éoliennes, pas de conséquence sanitaire.

Dans son rapport (avril 2008) « Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes », l'Afsset conclue que les émissions sonores des éoliennes ne génèrent pas de conséquence sanitaire systématique sur l'appareil auditif. Elle préconise de ne pas imposer une distance minimum entre l'implantation des éoliennes et les habitations, mais d'évaluer la distance nécessaire au cas par cas, lors des études d'impact. >>> www.afsset.fr

ESPÈCES Un pigeonier contraceptif à Paris

Le pigeonier contraceptif installé dans le 20^e arrondissement cherche à fixer une population locale de pigeons bisets. Il régule le nombre d'individus par une technique simple. La première couvée de chaque couple est préservée. Les pontes suivantes sont secouées (fortement) pour stopper leur développement et laissées en place quelques temps pour éviter que les oiseaux ne désertent l'endroit. Les couples n'ont qu'une couvée par an au lieu de 6 à 8. Depuis mi-décembre, une quarantaine de pigeons ont été placés dans le pigeonier. Pendant la période de mise en route, le pigeonier a fait l'objet d'une surveillance quotidienne. Aujourd'hui, le gestionnaire effectue un passage régulier. Coût de l'opération : 22 000 euros d'investissement ; 5 000 euros annuels pour l'entretien et le suivi sanitaire. ■ Gabriel Calvoz

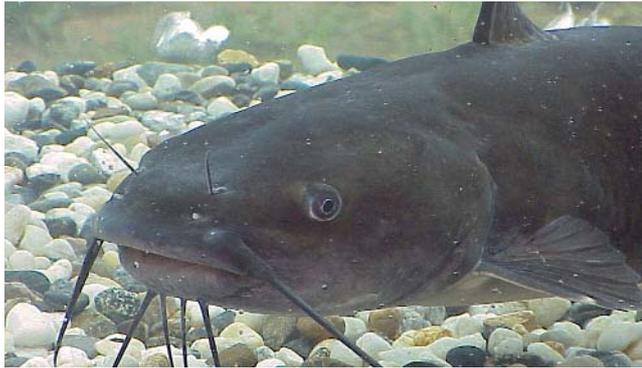


© T. Charachon - Mairie de Paris



SCIENCE Biodiversité des poissons d'eau douce : un défi pour les pays du Sud

Les activités humaines, et en particulier l'intensité des activités économiques mesurées par le PIB, déterminent le nombre d'espèces de poissons exotiques présentes dans un bassin hydrologique. Tel est le résultat d'une récente étude planétaire portant sur plus de 1 000 fleuves abritant près de 10 000 espèces de poissons d'eau douce. Trois hypothèses ont été testées.



Exemple de migration : le poisson-chat, originaire d'Amérique du Nord, est aujourd'hui présent dans la plupart des cours d'eau d'Europe.

© wikipédia

La première dite de résistance biotique suggère qu'une forte diversité de poissons d'eau douce dans l'écosystème d'accueil constitue une barrière à l'établissement des espèces exotiques. La deuxième dite d'acceptance biotique, suppose au contraire que, pour un écosystème donné, la diversité des poissons exotiques suit celle des poissons natifs car les conditions écologiques sont également favorables pour toutes les espèces. La troisième hypothèse prend en compte différents indicateurs (produit intérieur brut, pourcentage de zones urbanisées, densité de population) et mesure la relation entre pression anthropique et diversité des espèces exotiques. Les analyses montrent que les conditions environnementales des écosystèmes fluviaux n'influencent pratiquement pas la diversité des espèces exotiques *a contrario* des facteurs humains. Ces résultats suggèrent ainsi que le développement économique prévu dans les pays du Sud (hébergeant la majeure partie de la biodiversité piscicole) devrait s'accompagner d'une augmentation du nombre d'espèces exotiques. À moins que ce type d'étude permette l'application du principe de précaution avant qu'elles ne deviennent envahissantes. ■ Institut de recherche pour le développement.

>>> www.ird.fr

Des indicateurs pour la gestion de la biodiversité (IFB) sont désormais disponible sur le web : www.gjs-ifb.org ■ **Le réseau des Grands sites de France** accueille deux nouveaux membres associés : les sites du Lac des Bouillouses (Pyrénées-Orientales) et celui de Gergovie (Puy-de-Dôme) ■ **La déclaration de Madrid** relative au rôle des réserves de biosphère dans la lutte contre les changements climatiques, adoptée le 8 février dernier, est en ligne sur le site Internet de l'Unesco : www.unesco.org ■ **Le classement des parcs naturels régionaux** de l'Avesnois (Nord Pas-de-Calais) et des marais du Cotentin et du Bessin (Basse-Normandie) est prolongé jusqu'au 13 mars 2010 (JO du 29 février 2008) ■

ÉCHOS DES PROS

ÉCOLOGIE L'Ifen fournit ses indicateurs. Dix indicateurs globaux d'environnement et de développement durable sont disponibles sur le site de l'Ifen. Le conseil scientifique de l'Ifen a également réfléchi à la fonction de ces indicateurs et aux critères de qualité auxquels ils doivent répondre. Sur le même site, des pistes pour prolonger les travaux sur les indicateurs, qui relie l'économie et l'environnement, sont suggérées. Disponible également en version imprimée. >>> www.ifen.fr/publications.

Le chiffre

80 % des Européens

n'ont jamais entendu parler de Natura 2000. 2% en ont entendu parler mais ne savent pas ce que c'est. Seuls 6% savent exprimer de quoi il s'agit. Ces chiffres, extraits d'une enquête réalisée en 2006 sur l'attitude des Européens vis-à-vis de l'avenir de la biodiversité, révèlent également que 30% des Européens « ont entendu le mot biodiversité mais n'en connaissent pas le sens ». 88% pensent qu'il s'agit d'un problème sérieux mais le fait que le problème soit local ou global (ou les deux ensemble) est différemment apprécié selon les États. Certains pays (tel le Portugal) estiment majoritairement qu'ils en ressentent directement l'impact, alors que d'autres pensent que seuls leurs enfants seront touchés. ■ Source Flash Eurobarometer, DG Environnement, n° 219.

CONSERVATION La création du Parc national des Calanques attendue pour 2010. Le projet de parc national porté par le groupement d'intérêt public des Calanques est en phase de délimitation. L'étude menée en 2007 (zone terrestre et marine), centrée sur la métropole marseillaise, a permis d'identifier les espaces ayant potentiellement vocation à faire partie du parc. La concertation se poursuit sur une bande littorale allant de Martigues à Saint-Cyr-sur-Mer, elle doit conduire à la demande de « prise en considération » auprès de l'État. Le préfet des Bouches-du-Rhône a été nommé coordinateur de la procédure de création au titre de l'article R331-3 du code de l'environnement. >>> jean-marie.lafond@gipcalanques.fr

textO

GOUVERNANCE Préparer les forêts françaises au changement climatique.

Bernard Roman-Amat a, sur ce thème, rendu son rapport (mars 2008) aux ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture. En matière de gouvernance publique, il suggère de moduler les politiques en fonction des grandes zones géographiques. Il demande l'intégration (avant fin 2009) du changement climatique dans les référentiels de certification forestière et la mise en place, pour les décideurs et les acteurs de terrain, d'une offre de formation à la gestion de crise.

>>> <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports/preparer-forets/view>

POLITIQUES PUBLIQUES Les paysages à l'honneur sur la toile.

Afin de maintenir la flamme des États généraux du paysage, le collectif *ad hoc* a défini un cahier des charges afin de réactiver son site Internet.

>>> www.etatsgenerauxdupaysage.org

POLITIQUES PUBLIQUES

« Grenelle » : la trame verte et bleue s'organise. Le groupe « trame verte et bleue », mis en place dans le cadre du Grenelle, estime qu'il faudra encore un an de travail avant que le projet n'aboutisse sur le plan scientifique et administratif. Pour l'heure, quatre sous-groupes se sont constitués : continuité des cours d'eau, acquisition de 20 000 ha de zones humides supplémentaires, bandes enherbées et végétalisées, biodiversité urbaine. Ils ne devraient pas être remobilisés à court terme. Vincent Graffin, MNHN. >>> vgraffin@mnhn.fr

1. L'Union pour la Méditerranée fait suite à l'appel de Rome, lancé le 20 décembre 2007 par les chefs de gouvernements français, italien et espagnol. Elle devrait regrouper les pays riverains de cette mer auxquels s'ajouteraient le Portugal, la Mauritanie et la Jordanie. Elle aurait vocation à impulser des idées, un peu à la manière du G8, à instaurer des coopérations concrètes en mobilisant les sociétés civiles, les entreprises, les collectivités locales, les associations, les ONG.

FINANCES

Un label contre des avantages fiscaux

La Fondation du patrimoine étend dorénavant son champ d'action vers les sites naturels. Elle leur offre la possibilité d'obtenir un label ouvrant droit à des avantages fiscaux. Les travaux de conservation et d'entretien des sites présentant un intérêt environnemental sont éligibles (après avis de la Diren). Deux conditions cependant : il ne peut s'agir de dépenses immédiates et nécessaires à l'habitation principale ; et, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu, les bénéficiaires du label « site naturel » ont une obligation d'ouverture au public. Dès lors, le propriétaire du site labellisé peut déduire le montant des travaux de ses revenus fonciers. Pour plus d'information, contactez votre délégation régionale de la Fondation du patrimoine. ■

>>> www.fondation-patrimoine.com



Un moulin à vent (Alpes).



Question à

Henri-Luc Thibault

Directeur du Plan bleu

« L'Union pour la Méditerranée constitue une opportunité politique en faveur de la biodiversité »

Le 13 juillet, l'Union pour la Méditerranée¹ verra le jour, à l'occasion du sommet qui réunira à Paris ses vingt et un pays riverains. Les projets de conservation de la biodiversité trouveront-ils leur place au sein de cette structure ?

L'Union pour la Méditerranée s'intéressera, à n'en pas douter, aux projets de conservation de la biodiversité. C'est heureux. Aujourd'hui, en effet, le seul forum politique rassemblant à la fois tous les pays riverains de la Méditerranée et la communauté européenne est la réunion des parties de la convention de Barcelone, dont le but est d'agir, collectivement, afin de protéger la mer Méditerranée et son littoral.

Si ce forum fonctionne, malgré la diversité des pays qui le composent et la complexité de la situation géopolitique (il produit notamment du droit à l'échelle régionale et favorise la création d'aires marines protégées), ses résultats restent en deçà des enjeux. Principalement parce qu'au-delà des ministères et des acteurs en charge de l'environnement, il y a peu de prise en compte de ces problématiques chez les autres décideurs politiques méditerranéens du domaine agricole, des finances, des transports, de l'énergie...

La situation environnementale reste donc contrastée : la biodiversité marine diminue et, malgré les efforts, la conjoncture demeure difficile.

L'Union pour la Méditerranée constitue donc une réelle opportunité politique. Elle devrait favoriser un changement d'échelle en permettant aux chefs d'États et de gouvernements de s'approprier ces sujets et de porter des projets structurants au plus haut niveau de l'agenda politique. L'environnement et le développement durable constitueront, je n'en doute pas, l'un des premiers thèmes d'intérêt de cette Union. Le contenu des projets structurants reste à définir mais ce qui concerne la protection de la mer, son littoral, la biodiversité sera, j'en suis convaincu, largement pris en compte. Il y va de la situation environnementale de cette région car, sans portage politique au plus haut niveau, la protection de l'environnement reste une tâche éminemment difficile car trop souvent considérée comme accessoire. ■ Recueilli par Moune Poli

>>> **Mél :** hthibault@planbleu.org



CANTAL Première bougie pour la maison de site autonome du Puy Mary

Il y a tout juste un an, le 1^{er} juillet 2007, la maison de site du Puy Mary (Cantal) ouvrait ses portes. Construit en plein cœur du site classé, sur le col routier du Pas de Peyrol (1588 m), l'équipement n'est desservi ni par les réseaux d'eau ni par l'électricité. Il ne bénéficie pas, non plus, d'assainissement. L'autonomie, le respect du site protégé et de la nature des lieux imposaient donc que cette bâtisse relève du tourisme durable, en adéquation avec la démarche haute qualité environnementale. Par ailleurs, une insertion optimale du bâtiment dans l'environnement géologique et paysager immédiat était primordiale. Le bâtiment comprend donc un équipement photovoltaïque de quarante-huit panneaux solaires fournissant l'énergie nécessaire à l'alimentation électrique du bâtiment (3840 watt-crête). Le chauffage principal est assuré par un poêle (ambiance conviviale assurée). À moitié enterrée, la bâtisse est invisible depuis le sentier de randonnée. Le parti-pris architectural, avec un profil en forme de deux pointes, s'inspire des nombreux éperons rocheux présents sur le col. Parmi d'autres particularités : la terrasse sur le toit du bâtiment est accessible pour offrir un point de vue sur les paysages. Quant à la façade, elle est recouverte de pierres de basalte.



Un an et déjà 100 000 visiteurs.

L'établissement fait partie du réseau d'accueil et d'interprétation sur le volcan du Cantal (eau - terre - feu - air). Près de 100 000 visiteurs ont déjà répondu présents pour une sensibilisation à l'identité de ce paysage fait d'éruptions, d'anciens glaciers, et façonné par le labeur des hommes : l'agriculture et le patrimoine bâti (burons) sont en effet omniprésents dans le paysage cantalien. ■ Bertrand Gauvrit, directeur du syndicat mixte du Puy Mary

>>> Mél : puymary@wanadoo.fr

échos des territoires

ALSACE Tester la trame « verte et bleue ». Faisant suite aux propositions du « Grenelle », le ministère en charge de l'écologie a confié à Alsace nature la mission de cartographier les infrastructures et d'évaluer l'effet de la fragmentation des milieux vis-à-vis des exigences écologiques des espèces sauvages. Alsace nature, qui regroupe 147 associations, pilotera une équipe d'experts associatifs comme la LPO (oiseaux), le Gepma (mammifères), Bufo (amphibiens et reptiles), Imago (invertébrés), l'Office des données naturalistes et le Conservatoire des sites alsaciens. L'association doit identifier les moyens de rétablir des continuités écologiques majeures.

>>> www.alsacenature.org

Ligne de mire

Le comité opérationnel outre-mer a été installé

le 6 février dernier. Présidé par Nassimah Dindar, présidente du conseil régional de La Réunion, son travail repose sur sept ateliers reprenant les grands thèmes du plan d'action outre-mer : énergie, déchets, risques



© wikipedia

naturels, gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, activités extractives, eau et pollutions, santé. ■

Un myosotis de Bourbon, espèce endémique de la Réunion.

RHÔNE Le Cora faune sauvage présente sa liste rouge

Afin d'identifier les menaces qui pèsent sur la biodiversité de son territoire, le Cora faune sauvage a établi une liste rouge régionale des espèces menacées. Quarante ans d'expérience en étude et protection de la nature ont permis à l'association d'élaborer cet outil de diagnostic et de le présenter (le 12 juin dernier) lors d'un colloque ouvert au grand public. L'occasion, aussi, de tirer des conclusions sur l'état de la biodiversité dans le Rhône et les départements limitrophes.

>>> Tél. : 04 72 77 19 80

HAUTE-PROVENCE Le Parc naturel régional du Luberon donne sa marque au pain d'Apt

Petite déflagration dans le monde des grands semenciers, « le pain du Luberon au blé meunier d'Apt » est désormais commercialisé dans nombre d'échoppes du territoire.

Semence ancienne disparue des paysages et adaptée aux sols pauvres, le blé meunier d'Apt a été retrouvé par les techniciens du Parc naturel régional du Luberon en 1985.

Quelque vingt ans plus tard, une filière locale s'organise. Il aura fallu près d'un quart de siècle pour multiplier les graines, rassembler les éléments démontrant la qualité nutritionnelle et gustative des variétés anciennes, réapprendre à les travailler, construire les prémices d'un réseau blé-farine-pain. Aujourd'hui, une dizaine de producteurs sèment ce blé pauvre en gluten, une douzaine de boulangers ont travaillé pour élaborer un cahier des charges de production tandis que le meunier du moulin St-Joseph transforme le blé en farine. Depuis quelques mois, une charte lie le Parc, le moulin et le boulanger pour l'utilisation de la marque Parc naturel régional du Luberon. Santé, économie, paysage et biodiversité trouvent ainsi leur compte. ■ >>> daniel.gilles@parcduluberon.fr



© Moune Polj

Tamisage de la farine au moulin St-Joseph, Grans (13).

Session de rattrapage

« Grenelle de l'environnement »

Vous avez « loupé » les différentes étapes du Grenelle de l'environnement et il vous manque la vision globale de cette négociation pour apprécier la portée du processus politique ? Pas de panique : la Documentation française publie un dossier qui rappelle les travaux des groupes de travail et leurs premières retombées. De juillet à fin octobre 2007, trois phases se sont succédées (propositions d'actions, consultations sur ces propositions, négociations finales). Une quatrième phase s'est ouverte en décembre 2007 avec le lancement de trente-trois chantiers pilotés par des comités opérationnels et des groupes d'études. Leurs travaux doivent inspirer un projet de loi d'orientation puis un projet de loi de programmation et contribuer à l'établissement d'un rapport en septembre 2008 sur l'état d'avancement des chantiers. Cet événement va-t-il conduire à l'intégration effective des principes de développement durable dans les politiques publiques ? Il est

trop tôt pour le dire. ■



>>> *Le Grenelle de l'environnement* • Regards sur l'actualité n° 338 • La Documentation française • 104 pages • 7,80 euros.

Voir aussi la lettre du Grenelle de l'environnement : www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/spip.php?rubrique164

© MT - Coreil

Les gens



Gérard Moulinas a été élu président de l'Atelier technique des espaces naturels le 24 avril dernier. Ce conseiller spécial à la fédération des Parcs naturels régionaux succède à Philippe Kniebiely, directeur de la réserve naturelle de la Petite Camargue alsacienne. Gérard Moulinas a été successivement directeur du Parc naturel régional du Luberon, directeur régional de l'environnement (Diren) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, directeur du Parc national des Cévennes puis directeur de la fédération des Parcs naturels régionaux de 2003 à 2007.



Dominique Legrain, de l'Inspection générale de l'environnement, s'est vu confier par Jean-Louis Borloo et Nathalie Kosciusko-Morizet une mission d'appui auprès du Meeddat, pour favoriser le développement du mécénat d'entreprise au profit de l'écologie et du développement durable. Il a notamment en charge la préfiguration d'une « Mission mécénat » au sein du ministère.

>>> dominique.legrain@developpement-durable.gouv.fr

des mots pour le dire *chronique*



Michel Gauthier-Clerc*

Médecine de la conservation

Les changements globaux d'origine anthropique (modification des habitats, introduction d'espèces exotiques, élevages et cultures intensifs, changements climatiques, usages massifs de molécules, pesticides ou antibiotiques...) sont une des causes majeures de l'émergence ou de la réémergence de maladies. Dans leurs activités, les gestionnaires d'espaces naturels sont eux-mêmes confrontés à cette recrudescence des problèmes sanitaires. Soit parce que les activités humaines induisent des problèmes sur l'environnement (pollutions, utilisation de pesticides ou d'antiparasitaires, introduction de nouveaux pathogènes...), soit parce que l'environnement est une source de pathogènes. Ce fut le cas, par exemple, en France en 2005 lors des crises politiques de la grippe aviaire ou encore celles liées au virus *West Nile* en Camargue en 2000 et 2004.

Face à ces enjeux, une discipline, la « médecine de la conservation » ou « écologie de la santé et conservation » est née il y a une dizaine d'années. Elle consiste à comprendre les interactions entre la santé des espèces sauvages, celle de l'écosystème et la santé humaine. Elle associe pour ce faire des chercheurs en écologie, biologie de la conservation, épidémiologie, écotoxicologie, sociologie, économie, des professionnels de santé, animale et humaine, des gestionnaires d'espaces naturels et de parcs zoologiques.

L'état de santé d'un écosystème et de ses espèces est encore rarement mesuré par les gestionnaires alors qu'il serait un indicateur de menaces potentielles ou des conséquences de mesures de gestion.

Comment concilier une gestion ciblée sur un habitat ou une espèce, et l'apparition de maladies : par exemple la gestion de l'eau et l'apparition du botulisme ? Quelles sont les conséquences d'une démoustication sur les communautés de moustiques vecteurs et leurs communautés de parasites, comme les agents de la malaria chez les oiseaux sauvages ? Dans les programmes de réintroduction d'espèces, comment gérer l'introduction simultanée du cortège associé de parasites et ses conséquences ? Comment concilier le maintien des habitats par le pâturage bovin ou ovin, leurs parcours, leur infestation par des parasites et les maladies associées, les traitements antiparasitaires, et la conservation de l'entomofaune ? Quels sont les critères de décision pour la vaccination ou non d'espèces sauvages, par exemple la vaccination des renards contre la rage ou des lapins contre la maladie virale hémorragique ? Les réponses nécessitent des échanges et des travaux communs entre gestionnaires, scientifiques de la santé et de l'écologie, qui restent encore en grande partie à développer en France. ■

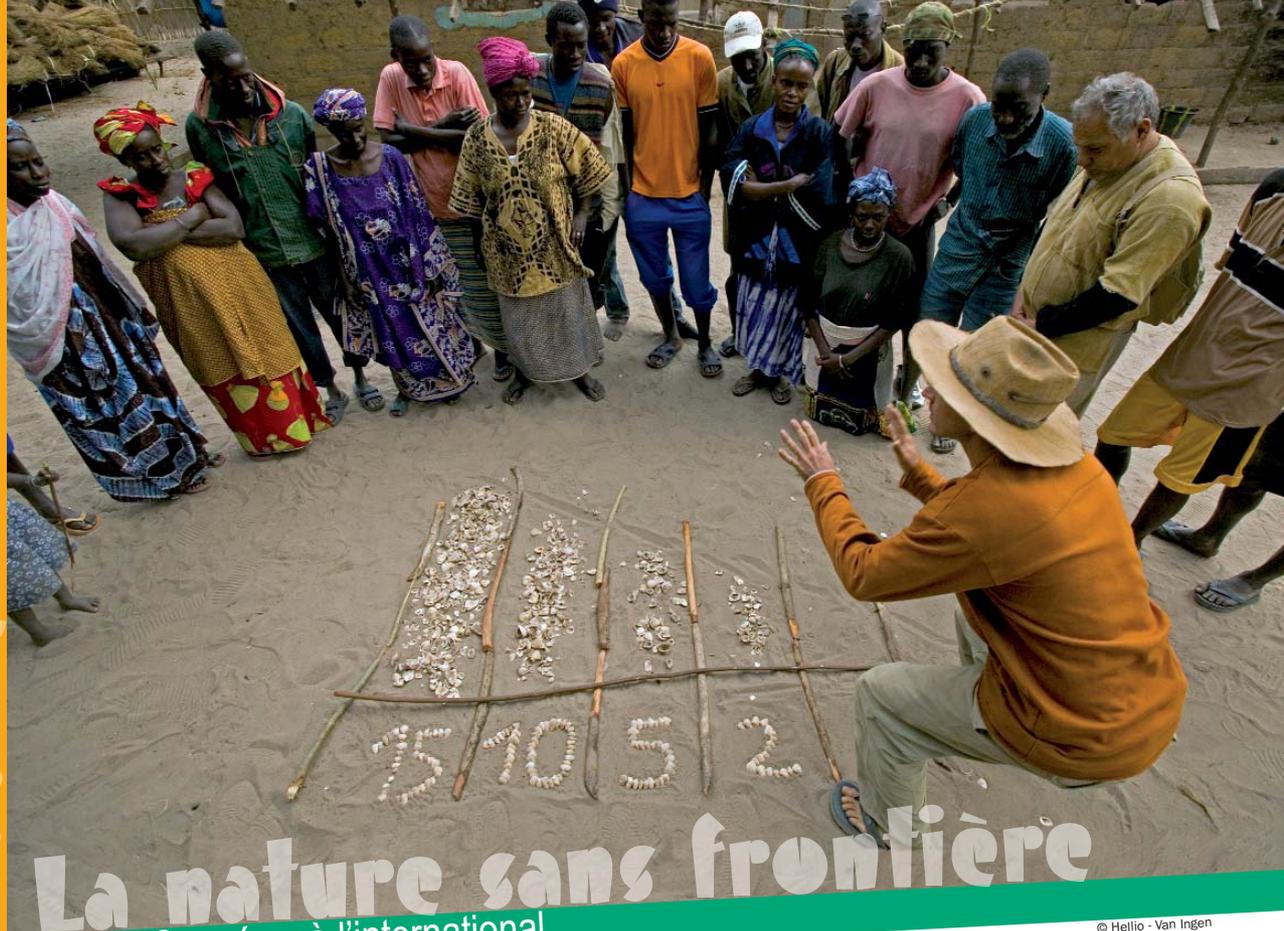
>>> **Mél :** Gauthier-Clerc@tourduvalat.org

* **Michel Gauthier-Clerc**, chercheur à la Tour du Valat, prépare avec **Frédéric Thomas**, chercheur au Gemi-CNRS à Montpellier, *Écologie de la santé et conservation*. Un ouvrage à paraître en 2009 aux éditions de Boeck.

EN CASAMANCE (SÉNÉGAL), DANS UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE EN CRÉATION, L'ONG OCEANIUM DEMANDE AUX PÊCHEURS DE LEUR MONTRER LA QUANTITÉ DE CREVETTES QU'ILS PÊCHENT DEPUIS QUINZE ANS. LA COURBE MONTRE LE DÉCLIN DRAMATIQUE DES POPULATIONS.

Préparé par Emmanuel Thevenin

dossier



La nature sans frontière

Coopérer à l'international

© Heltio - Van Ingen

«L'environnement mondial a besoin de coopérations»

Julia Marton-Lefèvre

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'UNION MONDIALE POUR LA NATURE



En dépit d'une croissance économique mondiale considérable, la pauvreté ne cesse de progresser. Notre planète fait face à de terribles problèmes environnementaux.

L'UICN a-t-il un rôle face à de tels enjeux ?

Des études, de plus en plus nombreuses, démontrent comment la santé des écosystèmes influence directement la santé économique, sociale et culturelle de millions de communautés. L'UICN¹ a effectivement un rôle à jouer puisqu'elle est une des plus importantes organisations environnementales au monde et que le développement durable et équitable est au cœur de son action. Par le nombre et la diversité de l'expertise des organisations membres, l'UICN offre aux États, aux organismes publics et privés, aux ONG, un espace permanent de recherche et de mise en œuvre de solutions pragmatiques et durables aux problèmes majeurs de l'environnement et du développement. On peut dire que c'est un catalyseur de changement.

Vous organisez le Congrès mondial de la nature. Cet événement unique est un forum d'échange, d'idées, de connaissances et de solutions. Mais quel est l'impact réel de ses travaux ?

Le Congrès mondial de la nature fait également figure de parlement mondial de l'environnement. Il illustre les liens entre diversité naturelle et socioculturelle et il

permet à des experts de milieux divers d'échanger et de partager savoirs et expertises. Nos travaux permettront de définir les voies à suivre dans le futur et indiqueront des pistes à explorer pour les vingt prochaines années. Nous avons, en effet, la responsabilité collective d'indiquer une voie façonnant l'avenir, sur quatre axes cruciaux.

En premier lieu, le fait de changer fondamentalement nos manières de vivre en prenant des engagements en matière de consommation et de production durable. En second lieu, il convient d'intégrer une nouvelle vision de la durabilité, équitable au niveau mondial et local. Le troisième point est de promouvoir de nouvelles approches de la gouvernance et de la responsabilité. Le quatrième axe de notre travail vise à renforcer la collaboration intersectorielle sans dissocier l'environnement du développement économique, social et culturel.

Nous sommes loin des réalités des gestionnaires de terrain...

Absolument pas, outre le fait que nous sommes tous concernés en tant que citoyens, les gestionnaires d'espaces protégés ont un devoir d'exemplarité. Par ailleurs, ces enjeux nécessitent d'accroître les échanges et relations inter-réseaux. Ce dossier montre que les espaces naturels français sont engagés dans cette voie, elle doit être encouragée et poursuivie. ■

RECUEILLI PAR EMMANUEL THEVENIN

1. Fondée en 1948, à l'initiative de l'Unesco, de la France et de la Suisse.

Au quotidien, des expériences petites et grandes, soulignent l'importance de dépasser les barrières socioculturelles, de s'insérer dans la globalité des politiques publiques, de mettre les hommes, les sites et les données en réseau, de partager les fruits de ces rencontres... Julia Marton-Lefèvre, directrice générale de l'Union mondiale pour la nature, dit combien ces coopérations internationales sont déterminantes pour préparer l'avenir.

>>> Mél: sarah.halls@iucn.org



Quand les gestionnaires fréquentent les réunions internationales

Trop petit mon ami

Démonstration à l'appui, Anada Tiéga plaide pour que les gestionnaires de terrain s'investissent davantage dans les travaux des conventions internationales.

Vue du terrain, la définition des politiques internationales peut apparaître comme nébuleuse. D'ailleurs, certains gestionnaires n'hésitent pas à affirmer que participer à des réunions internationales constitue une « perte de temps ». Pourtant, le lien n'est pas si ténu entre les politiques, législations, déclarations au sommet et l'action de terrain qui impose d'agir aux niveaux local, national et international. L'équilibre est encore à affiner, mais la participation à long terme des acteurs de terrain aux événements internationaux est un gage de cohérence (entre la pensée globale et l'action locale). C'est en effet là que prennent racine les grands projets, qui se concrétisent dans l'action, beaucoup plus tard.

Une dimension jamais égalée. Lorsque les médias ou le grand public parlent de conventions internationales pour l'environnement et le développement durable, ce sont souvent les « trois conventions de Rio » qu'ils évoquent : trois conventions nées au Brésil, durant le Sommet de la Terre qui a réuni cent huit chefs d'États et de gouvernement du 3 au 14 juin 1992. Ainsi, par une approche descendante, sont nées les conventions des Nations Unies : la convention sur la diversité biologique (CDB), la convention cadre sur les changements climatiques (CCC), la convention sur la lutte contre la désertification (UNCCD).

Dans le même temps, étaient signés d'importants accords dont l'Agenda 21, ou encore la Déclaration de Rio et les Principes sur les forêts. Autant d'éléments qui donnent à ces trois textes une dimension jamais égalée.

Au plus près du terrain. Il y a cependant d'autres conventions sur l'environnement. Nées dans les années 70, leurs approches sont plus soucieuses du terrain et elles mettent en avant le rôle des acteurs. Il en est ainsi de la convention de Ramsar sur les zones humides, des conventions sur le commerce des espèces en danger (Cites) ; sur le patrimoine mondial ; sur les espèces migratrices (CMS). Malgré leur relative ancienneté, elles maintiennent des liens étroits entre environnement, développement, lutte contre la pauvreté, coopération transfrontalière et nécessité d'agir à tous les niveaux.

Deux types d'approches. N'en doutons point, ces deux types de textes sont complémentaires. La convention de Ramsar, par exemple, s'est progressivement enrichie de son expérience de terrain en synergie avec des politiques/stratégies et un cadre législatif et régle-



© Nexa Dufour - Ramsar



© Mila Llorens - Ramsar

1. DE GAUCHE À DROITE, ENTRETIEN ENTRE ANADA TIÉGA, LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE CAMEROUNAIS ET LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE LA JUSTICE.
2 & 3. 36^e RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT RAMSAR À GLAND (SUISSE).

mentaire qui font le lien entre gestionnaires de terrain et décideurs.

On observe aussi que les conventions les plus anciennes comme la Cites et la convention sur les espèces migratrices souffrent du manque d'attention de la part des médias et que, par voie de conséquence, leur importance a dû être mal perçue. En revanche, les conventions de Rio (souvent accompagnées de divergences nées d'intérêts multiples à sauvegarder) ont plus de mal à être traduites en actions par les gestionnaires de terrain. Certains partenariats en développement offrent une opportunité de synergie qui corrige progressivement ces écarts.

Trouver l'équilibre. Nous sommes encore loin, pourtant, des espoirs suscités. Ainsi la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement apparaît comme une solution unificatrice. Cependant, même si les conventions apportent de nouvelles options pour l'utilisation des terres et de l'eau (soutenant le développement dans un environnement sain et productif), leur mise en œuvre se heurte à de multiples obstacles. En effet, si les pays développés veulent satisfaire leurs besoins en énergie, les pays en développement sont à la recherche de la sécurité alimentaire. Le chemin est encore long vers un véritable partenariat à l'intérieur, et entre les États, afin d'atteindre une synergie entre les centres de décision et les terrains d'action. Raison de plus, pour les gestionnaires, de s'organiser pour « peser » et pour hanter, assidûment, les grandes réunions internationales. ■

ANADA TIÉGA

SECRETARE GÉNÉRAL RAMSAR

>>> Mél: Tiega@ramsar.org



© Milla Llorens - Ramsar

Mettre en place une expertise mondiale de la biodiversité

Pour rapprocher connaissance et mode de décision

Jacques Chirac, alors Président de la République française, lance l'idée en 2005: il faut mettre en place une expertise mondiale qui, dans le domaine de la biodiversité, aurait l'ampleur et l'audience du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat.

Or aujourd'hui, après deux ans de consultations internationales, l'Imoseb, à savoir le Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité, est prêt à voir le jour¹.

À l'interface entre science et politique, l'Imoseb s'appuiera sur un réseau mondial de scientifiques et détenteurs de connaissances. Il devrait rendre disponible aux décideurs, privés comme publics, l'expertise scientifique sur la biodiversité. Il pourrait aussi délivrer rapidement une expertise sur des questions précises, notamment en cas de crise écologique (maladie émer-

gente, invasion biologique, pollution dramatique...). Structure hybride avec une forte composante intergouvernementale, l'Imoseb devrait intégrer d'autres parties prenantes de la biodiversité: organismes internationaux, conventions et grandes ONG.

Une prochaine réunion internationale (sous l'auspice du programme des Nations Unies pour l'Environnement) devrait permettre de discuter les modalités de gouvernance, de fonctionnement et de financement. Une présentation de l'Imoseb a eu lieu lors de la 9^e conférence des Parties de la convention sur la diversité biologique (Bonn, Allemagne) en mai 2008. La création, prévue fin 2008, est vivement souhaitée par les communautés scientifiques et par les décideurs politiques. ■

DIDIER BABIN - CHERCHEUR CIRAD

MAXIME THIBON - IFB, SECRÉTARIAT EXÉCUTIF IMOSEB

>>> Mèls : didier.babin@cirad.fr
maxime.thibon@gis-ifb.org

1. La mise en œuvre de la consultation internationale a été confiée à l'Institut français de la biodiversité, désormais intégré à la Fondation pour la recherche

PARTICIPANTS DE LA
CONSULTATION
RÉGIONALE OCÉANIE,
ALOTAU, PAPOUASIE
NOUVELLE GUINÉE,
OCTOBRE 2007.



© M.Thibon et D.Babin - Institut français de la biodiversité

En savoir plus

www.imoseb.net

Le financement international cède-t-il aux effets de mode?

La réponse de **Monique Barbut**

PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le Fonds pour l'environnement mondial est le principal mécanisme financier des conventions internationales sur la biodiversité, le climat et la désertification. Il dispose de 3,13 milliards de dollars. Comment a évolué le financement international pour l'environnement?

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a vu le jour en 1991 sous la forme d'un programme pilote de trois ans pour financer des actions bénéfiques pour l'environnement mondial. Initialement, il s'est focalisé sur la biodiversité, les changements climatiques, la raréfaction de la couche d'ozone et les eaux internationales. Il a été élargi en 2002 à la dégradation des sols et aux polluants organiques persistants. À l'heure de la mobilisation politique et scientifique autour des changements climatiques, le FEM vient d'être choisi pour gérer un nouveau fonds destiné spécifiquement à l'adaptation.

Il est intéressant, c'est vrai, de voir comment la naissance de ce fonds est la résultante d'un contexte historique. Dans les années 60, la communauté scientifique s'est alarmée des premières crises écologiques, ce qui a permis, en 1972, la création du programme des Nations Unies pour l'environnement. Mais les premiers résultats ont eu des difficultés à se concrétiser en raison de financements inadéquats et de la crise budgétaire de la fin des années 70. Il a fallu attendre la fin des années 80 pour observer

une reprise des accords internationaux.

Lorsque le FEM est créé, il tire les leçons des vingt années précédentes. C'est la première fois, que l'on évoque la notion de bien public mondial et que les agences internationales s'associent pour faire fonctionner un secrétariat.

Les projets de développement qui interviennent en cofinancement, eux aussi, ont évolué. Les aspects sociaux et environnementaux ont pris plus de place pour devenir des orientations fortes: lutte contre la pauvreté, renforcement des capacités, implication des populations locales, développement durable. Du même coup, le gestionnaire de projet a dû devenir plus stratégique et plus proche de ses partenaires en ciblant les questions prioritaires, en augmentant la réactivité, en mesurant mieux l'impact des activités, en offrant un meilleur appui aux points focaux dans les pays (formation, dialogue national, outils Internet, etc.).

Une dynamique... dont nous espérons qu'elle essaime vers d'autres sujets comme la biodiversité ou la forêt. L'avenir demandera d'être encore plus stratégique, organisé, de développer des approches transversales et d'améliorer les messages sur ces thèmes encore complexes pour le grand public. ■

RECUEILLI PAR **JEAN-MARC SINNASSAMY**

>>> Mèl : jsinnassamy@thegef.org



© Alexia Dufour - Ramsar

Point focal national, acteur délaissé?

Réflexion sur une fonction

Lorsqu'un accord multilatéral sur l'environnement (AME) est signé, les différents gouvernements nomment des points focaux; à savoir des agents dont le rôle est de représenter leur État au sein de cette convention. Ceux-là ont également pour mission d'agir pour que leur pays intègre dans ses politiques les différentes recommandations définies lors des conférences des Parties¹ contractantes de cet accord.

La difficulté commence là: parfois, pour un même AME, on retrouve un point focal politique, un point focal scientifique, un point focal pour l'éducation, sans que leurs missions, fonctions et niveaux de responsabilité soient toujours clairement précisés.

Pratiquement, on constate un *turn-over* global (environ 25% annuel) de ces correspondants nationaux. Ainsi, la quasi-totalité d'entre eux ont changé d'affectation entre chaque conférence des Parties, entraînant une perte de savoir-faire considérable, notamment en matière de suivi des procédures et de réseau relationnel. Chaque État reste souverain dans la désignation des points focaux. Néanmoins, il appartiendrait à l'ensemble des parties contractantes d'un accord multilatéral sur l'environnement de mieux définir cette fonction et de mieux accompagner sa mise en œuvre.

Ainsi, une plus grande officialisation du processus de désignation, un travail commun pour la définition d'une fiche de poste précisant missions et compétences attendues (dans leurs dimensions transversale et spécifique) permettraient une meilleure reconnaissance de cet acteur.



Agents d'État, les points focaux interviennent pour faciliter la prise en compte de recommandations internationales dans leur pays. Leur efficacité cependant est quelquefois mise en cause. Plusieurs programmes de renforcement de leurs compétences sont en cours.

Une deuxième difficulté vient du fait que chaque AME ne couvre qu'un aspect de la politique des États en faveur de la préservation de l'environnement (zones humides, désertification, changement climatique...). Alors qu'*a contrario*, chaque convention déborde largement de son thème spécifique et prône une approche globale de la question traitée pour promouvoir un développement durable (elle aborde les questions de santé, de transport, d'agriculture...).

Chaque accord engendre ainsi l'utilisation de modèles, de plans d'actions et procédures différents compliquant la tâche des points focaux, souvent isolés et loin de consacrer 100% de leur temps à cette fonction.

Une meilleure mise en cohérence et en synergie des compétences serait sans nul doute obtenue par la création de comités nationaux (traitant par exemple du développement durable). Ce regroupement, en une seule entité, des divers points focaux y compris ceux des bailleurs de fonds, concrétiserait la réflexion visant à rapprocher les procédures et à s'accorder sur une trame commune d'avancement des accords. Elle permettrait également de mutualiser les ressources et les efforts. La mise en cohérence des politiques publiques recommandée dans ces accords n'en serait que renforcée. ■

EMMANUEL THEVENIN - NAÏK FAUCON
ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS

1. Réunion des gouvernements signataires de l'accord concerné.

>>> Mèls : emmanuel.thevenin@espaces-naturels.fr
naik.faucon@aten.espaces-naturels.fr

Coopération décentralisée, coopération durable

Les parcs naturels régionaux développent un accompagnement technique et soutiennent les partenariats entre territoires étrangers. Les parcs s'impliquent dans la durée afin notamment qu'émergent des pouvoirs locaux démocratiques. Les fondements éthiques de cette coopération décentralisée sont l'égalité, la solidarité entre êtres humains et générations, la réciprocité, le respect du droit des États concernés.

Au Brésil, le réseau des parcs naturels régionaux de France accompagne la mise en œuvre du programme « Mosaïques d'aires protégées », engagé avec le ministère de l'Environnement brésilien dans le cadre de sa politique nationale de gestion durable des territoires. Ce programme vise le renforcement de la gestion intégrée de mosaïques d'AP (aires protégées entourées de territoires interstitiels) conjuguant développement économique, gestion durable des ressources naturelles, amélioration de la qualité de vie. La participation française articule coopération décentralisée (trois régions françaises impliquées représentant quatorze parcs naturels régionaux, trois États et sept mosaïques côté brésilien), coopération bilatérale et mise en réseau des territoires.

Vademecum *Coopération internationale des parcs naturels régionaux* (édité par le ministère des Affaires étrangères).
www.parcs-naturels-regionaux.fr

En savoir plus

Au Chili, cette approche intéresse le gouvernement dans le cadre de son nouveau système national intégral des aires protégées (SNIAP) qui verra la création d'un nouvel outil : les aires protégées à usages multiples (catégorie V, VI de l'UICN) sur des territoires habités remarquables conjuguant propriétés privées et publiques.

En Uruguay, c'est dans le cadre du projet d'appui au système national d'aires protégées (SNAP) que l'assistance technique, notamment apportée par le réseau des parcs naturels régionaux, se concentrera sur un accompagnement méthodologique à l'élaboration et la gestion de projets de territoires sur deux sites pilotes : une aire protégée côtière mixte publique/privée sur un territoire de lagune, une aire protégée essentiellement privée située en zone de montagne à dominante élevage.

suite page 14 ● ● ●



© Pascale Riccoboni



L'approche territoire à territoire est-elle un vecteur de coopération décentralisée ?

L'avis de **Michel Vauzelle**

DÉPUTÉ. PRÉSIDENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Quelle est la place de l'environnement dans vos politiques régionales de coopération ?

Un volet Environnement figure dans la quasi-totalité des accords bilatéraux de coopération décentralisée que j'ai signés depuis 1998. Les exemples ne manquent pas : avec la Wilaya d'Alger, le gouvernorat de Tunis, le gouvernorat d'Alexandrie, la région de Lori en Arménie ou encore l'État de São Paulo au Brésil. Mais c'est avec la région de Tanger-Tétouan, au Maroc, que la coopération a été développée de manière exemplaire, en vue notamment de la création du parc naturel régional de Bouachem. Cette volonté en faveur du développement durable, qui est un axe fort de la politique que je conduis en Provence-Alpes-Côte d'Azur, se prolonge logiquement dans nos actions internationales sous forme d'échanges d'expériences, de transferts de savoir-faire.

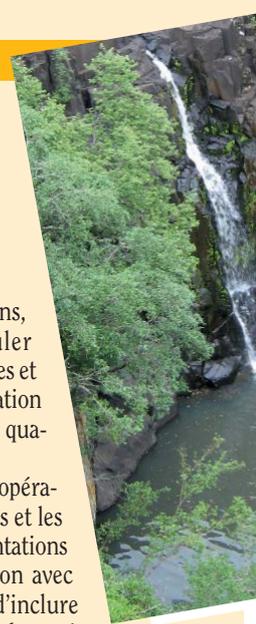
Dans cette politique de coopération, quelle est la place de l'approche « territoire à territoire » ?

La coopération « territoire à territoire » permet la création d'échanges dans différents domaines et d'établir des relations de

solidarité et d'amitié. Fortes de cette coopération décentralisée, les régions méditerranéennes appellent à un renouvellement du partenariat euroméditerranéen. La Commission inter-méditerranéenne de la Conférence des régions périphériques maritimes, que je préside, propose un plan pour la Méditerranée qui privilégie une approche territoriale du développement. Il faut étendre au sud et à l'est de la Méditerranée une politique structurelle de cohésion territoriale.

L'environnement est une priorité de ce plan. Les risques s'aggravent avec le changement climatique. Les urgences touchent à la gestion de l'eau, à la forêt, à la sécurité maritime, à l'énergie. Nous pouvons nous appuyer sur les démarches expérimentées au sein des parcs naturels régionaux et des espaces naturels. Mais la coopération bilatérale doit être croisée avec une approche multilatérale à l'échelle du bassin méditerranéen. Par ailleurs, les exigences environnementales seront d'autant mieux prises en compte que l'on saura réunir les conditions d'un développement économique et social créateur d'emploi dans une Méditerranée en paix. ■

>>> Mél : gbdinier@regionpaca.fr



● ● ● suite de la page 13

Le rôle des collectivités territoriales en matière de développement durable a été reconnu dès le Sommet de la Terre¹. En France, encouragées par la loi du 6 février 1992 leur permettant de conclure des conventions avec des collectivités étrangères, elles se sont ouvertement mobilisées en faveur d'une plus grande solidarité Nord/Sud, Est/Ouest.

Parallèlement, de nombreux pays et régions du monde ont engagé d'importantes réformes de leurs législations et politiques publiques telles des lois de décentralisation, lois foncières ou forestières ou encore des politiques de création d'aires protégées... Ces pays, qui entretenaient des liens historiques avec des collectivités françaises, ou qui connaissaient des démarches de projets territoriaux, comme celle des parcs naturels régionaux, sollicitent aujourd'hui une coopération basée sur une approche territoriale du développement. Celle-ci a le mérite de conjuguer les dimensions environnementale, économique, sociale, culturelle et des modes de gouvernance associant autorités, citoyens et acteurs locaux. Elle associe chaque partenaire à un projet de territoire à long terme tout en faisant la

1. Agenda 21 - Chapitre 28, adopté à Rio en 1992. Depuis, les collectivités territoriales n'ont cessé de conforter leurs engagements : Charte d'Aalborg en 1994, Assemblées mondiales des villes et autorités locales (UCLG), Sommet de Johannesburg en 2002 qui lance le réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable...

démonstration, avec les populations, de l'intérêt qu'il y a à articuler construction de filières économiques et efforts de protection et de valorisation des ressources, intérêt collectif et qualité de vie de chacun...

Pour les partenaires français, la coopération permet d'enrichir les pratiques et les méthodes, les réflexions, expérimentations et innovations, par la confrontation avec d'autres espaces et expériences; d'inclure cette dimension dans leur projet de territoire, la gestion des équipes, la mobilisation des acteurs locaux.

Ces démarches, lorsqu'elles sont conjuguées avec une coopération bilatérale, ont l'avantage de proposer un cadre de travail fiable aux régions et parcs naturels régionaux: l'articulation entre les prérogatives nationales, régionales, locales est cohérente et lisible. Cette approche, qui permet synergies et capitalisation d'expériences, contribue à la reconnaissance, aux différentes échelles, de la démarche des aires protégées habitées type parcs naturels régionaux et réserves de biosphère. ■

PASCALE RICCOBONI
FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

>>> Mél: priccoboni@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

© Sandra Gagnon



Les ressources financières et humaines de la coopération sont-elles bien orientées ?

L'analyse de **Marc Hufty**

POLITOLOGUE ET PROFESSEUR À L'INSTITUT DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES DU DÉVELOPPEMENT (GENÈVE)

Que proposez-vous pour améliorer l'impact des politiques de gestion de la biodiversité ? C'est la question posée à Marc Hufty qui travaille sur la gouvernance des aires protégées depuis 1994. Dans une perspective comparative et multi-scalaire, il a mené des recherches à Madagascar, en Argentine, en Bolivie, au Pérou et au Nicaragua. Il coordonne également le groupe de recherche sur l'environnement et la gouvernance (IHEID).

Au fil de nos recherches, un certain nombre de constats apparaissent. Ils méritent analyse et commentaires.

1. Ainsi, on observe que le nombre des aires protégées (AP) s'accroît plus vite que la capacité à les gérer de manière optimale. Il est donc urgent d'adapter leur rythme de création aux ressources disponibles.
2. Les aires protégées sont souvent créées dans des catégories (UICN) surévaluées. Les conditions du terrain doivent primer sur les idéaux inatteignables.
3. La mise en protection ne résout pas les conflits sociaux. Elle se fait généralement en zones de marge, politiquement sensibles. Admettons qu'en ajoutant des contraintes additionnelles, les aires protégées peuvent exacerber des conflits préexistants.
4. Une source principale de conflits réside dans l'incohérence des

systèmes de gestion classiques qui régulent les aires protégées, alimentée par les acteurs en concurrence.

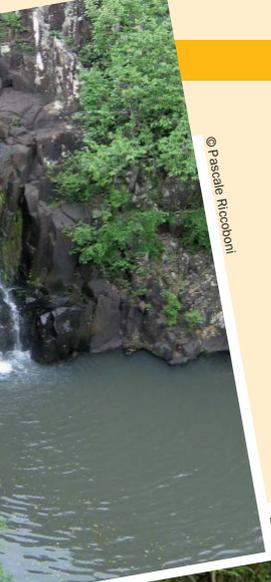
5. Les modèles théoriques des comportements humains sont souvent inadaptés aux sociétés du Sud. L'efficacité des AP dépend des pratiques de gouvernance au quotidien et non des cadres légaux. Il est urgent de développer des modèles réalistes, à partir du terrain.

6. Les biologistes, compétents dans leurs domaines, ne sont pas armés pour gérer les situations de conflits sociaux. Or, ils représentent l'immense majorité des gestionnaires d'aires protégées.

7. Des aires protégées sont encore créées sans consultation et la participation locale est le plus souvent fictive, pour diverses raisons, par exemple de conflits de temporalités ou d'objectifs. Il est urgent d'être transparent, de distinguer la forme de participation à laquelle on est disposé, qui doit être appelée par son nom : information, consultation ou cogestion. La véritable participation implique des compromis. Si l'on n'y est pas disposé, il vaut mieux créer un parc classique entouré de « clôtures » et de gardiens.

Il est urgent, aussi, d'inclure les apports des sciences sociales, pas seulement pour manipuler les populations locales, mais pour gagner en intelligence sur les facteurs qui déterminent le succès ou l'échec de la gouvernance des aires protégées sur le terrain. ■

>>> Mél: marc.hufty@graduateinstitute.ch

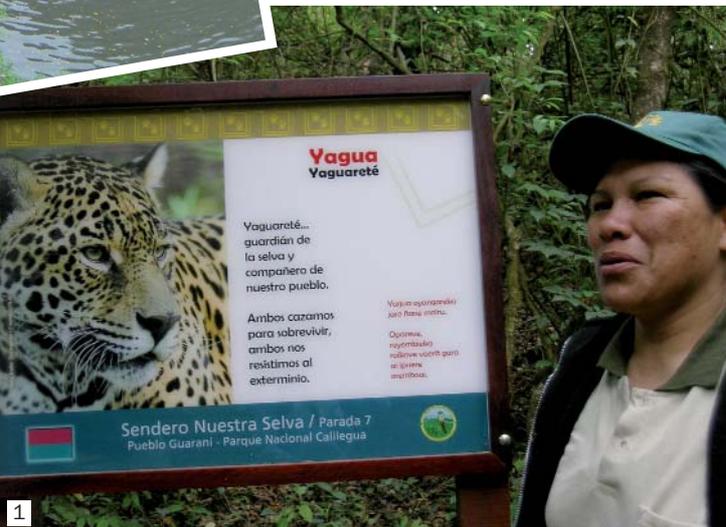


© Pascale Riocaboni

Des initiatives pour une mise en réseau des hommes, des sites et des données

L'efficience suppose de parler le même langage

© Marc Hufty



1

2

1. SENTIER ÉDUCATIF GUARANI DU PARC NATIONAL CALILEGUA (ARGENTINE) : UNE OUVERTURE CONCERTÉE VERS LA PARTICIPATION DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LA GESTION DU PARC. • 2. PEaux DE LÉOPARD ET DE PUMA (ESPÈCES PROTÉGÉES) À VENDRE À PUERTO CABEZAS (NICARAGUA).

« Ils vivent dans un autre monde, ils m'ont l'air un peu déconnectés du réel », tels furent les propos d'un représentant du secteur privé qui venait d'assister, en observateur, à une conférence internationale sur l'environnement.

Vous en conviendrez, des déclarations de ce type pourraient aussi bien figurer dans la bouche d'un expert d'un ministère de l'Environnement assistant à un forum du secteur privé, ou dans celle d'un chargé de projet d'ONG participant à une table ronde de bailleurs de fonds internationaux. La question se pose alors : comment rapprocher ces extrêmes suffisamment pour que chacun parle le même langage, parvienne à faire passer son message tout en assimilant celui des autres, à une échelle de compréhension commune ?

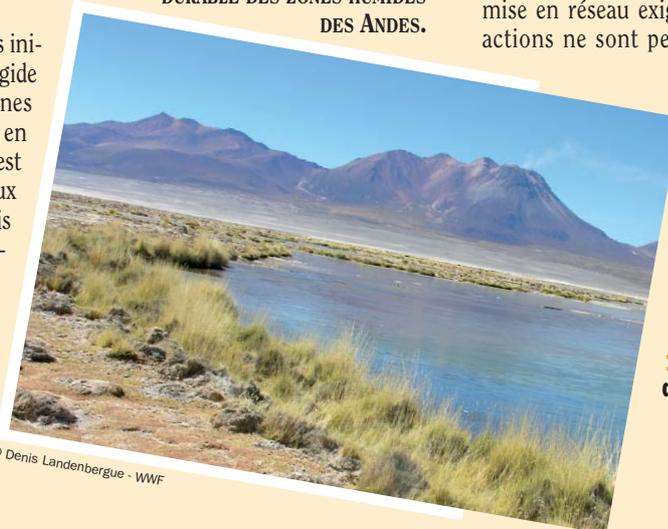
À lire l'ensemble des expériences présentées dans les pages qui suivent, la réponse consiste à multiplier les initiatives visant à faciliter la mise en réseau des hommes, des sites et des données.

Dans cette perspective par exemple, plusieurs initiatives régionales ont été développées sous l'égide de la convention internationale sur les zones humides. La convention de Ramsar, signée en 1971 dans la ville iranienne du même nom, est aujourd'hui l'un des traités environnementaux les plus expérimentés. Elle s'appuie sur trois piliers : la liste Ramsar de zones humides d'importance internationale (plus de 1700 désignées au 1^{er} mars 2008 par près de 160 pays) ; la gestion durable des zones humides et l'utilisation rationnelle de leurs ressources ; la coopération internationale.

Au-delà des projets, c'est la mise en cohérence et la mutualisation des ressources qu'il faut considérer.



LA ZONE HUMIDE CHILIENNE, PROCHE DE IQUIQUE, FAIT PARTIE DU RÉSEAU DE COOPÉRATION DÉVELOPPÉ SOUS L'ÉGIDE DE RAMSAR POUR LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DURABLE DES ZONES HUMIDES DES ANDES.



© Denis Landenbergue - WWF

Ciblées sur des entités paysagères aux caractéristiques écologiques, hydrologiques, culturelles partagées, les initiatives régionales lancées sous l'égide de Ramsar permettent de rassembler autour d'une même table des interlocuteurs de secteurs très divers, réunis par un objectif commun de préservation d'écosystèmes aquatiques et de ressource en eau dont ils sont tous, d'une manière ou d'une autre, dépendants.

Les conditions de la réussite de cette mise en réseau de l'ensemble des ressources (les hommes, les sites, les données) supposent d'intervenir à des échelles présentant un minimum de dénominateurs communs – que ce soit au niveau local ou de grands bassins tels ceux de la mer Méditerranée, du fleuve Niger ou du lac Tchad par exemple, ou encore à l'échelle d'importantes chaînes de montagnes, véritables châteaux d'eau de la planète, comme les Andes ou l'Himalaya.

Mais toujours, et c'est cela que nous retiendrons, cette mise en réseau exige patience et persévérance. Ces actions ne sont pertinentes qu'à condition d'être coordonnées à tous les niveaux :

conventions internationales, gouvernements, organisations régionales, ONG, société civile, bailleurs de fonds, secteur privé, etc. ■

DENIS LANDENBERGUE

WWF INTERNATIONAL

CHARGÉ DE PROGRAMME ZONES HUMIDES

»» Mèl : dlandenbergue@wwfint.org



CORAUX VIVANT À LA SURFACE DE L'EAU EN NOUVELLE-CALÉDONIE.

Qu'apporte un classement international ?

Les lagons de Nouvelle-Calédonie

Le système récifal de la Nouvelle-Calédonie a demandé une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Pour démontrer sa valeur universelle exceptionnelle, quatre critères ont été retenus : beauté naturelle exceptionnelle, exemples représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre, exemples représentatifs des processus écologiques et biologiques en cours et enfin habitats naturels importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique.

23 400 km² de lagons, 8 000 km² de constructions récifales, 15 000 espèces estimées... le système récifal de la Nouvelle-Calédonie justifie une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Du reste, le processus (en cours depuis les années 2000) devrait aboutir très prochainement.

Mais qu'apporte une telle reconnaissance internationale pour la gestion et le devenir des sites ?

La démarche en elle-même est déjà un atout. En effet, l'inscription doit relever d'une initiative locale et être un projet collectif d'intérêt général.

En Nouvelle-Calédonie, le projet (porté par l'État) a mobilisé très fortement l'ensemble des acteurs : administrations provinciales, responsables coutumiers, populations locales, scientifiques, ONG... La dynamique s'est construite, appuyée par un groupe de tra-



1. Initiative française pour les récifs coralliens.
2. À ce jour, un seul site a été radié, dans le sultanat d'Oman, suite à la disparition de l'oryx (antilope) dont il était supposé garantir la conservation.
3. La liste du patrimoine mondial comporte 851 biens ayant une valeur universelle exceptionnelle. Cette liste comporte 157 sites naturels et 25 sites mixtes naturels et culturels.

vail technique, le comité local de l'Ifrecor¹ et, aujourd'hui, c'est toute la Nouvelle-Calédonie qui défend le projet et prend conscience des enjeux de la protection du milieu marin.

Par ailleurs, dans sa mise en place, la reconnaissance est une convention formelle. L'État s'engage à maintenir l'intégrité du site ainsi que les caractéristiques qui ont conduit à son inscription.

Une surveillance est mise en place. Une mission spéciale peut vérifier d'éventuels manquements graves, et faire figurer le patrimoine sur la liste des sites en péril². Aux contraintes formelles s'ajoute une dimension d'image ; de fait, la notoriété de l'État concerné est engagée. Concrètement, la Nouvelle-Calédonie travaille activement à l'élaboration participative des plans de gestion, à la mise en place d'une structure de gestion et de surveillance.

Cette reconnaissance « Patrimoine mondial³ » s'accompagne d'un prestige susceptible de favoriser le développement d'un tourisme écoresponsable et d'engager plus encore la Nouvelle-Calédonie dans une démarche de développement durable, reconnue et soutenue au niveau international. ■

CATHERINE GABRIÉ - WWF FRANCE
CHARGÉE DE PROGRAMME MERS ET LITTORAUX TROPICAUX

>>> **Mél :** cgabrie@wwf.fr

L'UICN se mobilise en faveur d'une stratégie européenne La biodiversité d'outre-mer au cœur des enjeux planétaires



© Mike Pienkowski

L'outre-mer européen possède une biodiversité largement supérieure à celle de l'Europe continentale. Ce patrimoine de premier plan mondial est menacé par la pollution, la destruction des habitats et la diffusion rapide des espèces envahissantes. À

ces menaces « traditionnelles » vient désormais s'ajouter le changement climatique auquel l'outre-mer est particulièrement exposé.

Prenant progressivement conscience de sa responsabilité majeure pour ce réseau unique, réparti sur toute la planète, l'Europe se met en marche pour définir une stratégie à la hauteur des enjeux. L'UICN est très mobilisée sur ce sujet. Faisant suite à la publication d'une synthèse scientifique des impacts du changement climatique sur la biodiversité de ces vingt-sept territoires¹, elle coorganise la première conférence environnemen-

La politique européenne en matière d'environnement pour l'outre-mer en est à ses balbutiements, et pour cause : chacun de ses vingt-sept territoires¹ est historiquement considéré à partir de ses spécificités, statutaires, géographiques ou nationales.

1. L'Union européenne compte sept régions ultrapériphériques (RUP) et vingt pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Voir liste : www.iucn.org/euoverseas

2. Plus d'informations : www.reunion2008.eu

tales de l'outre-mer européen². Le renforcement des moyens financiers, des outils concrets dans chaque territoire et de la coopération régionale constituent la base d'un programme d'action en cours d'élaboration. Il vise au renforcement des mesures en matière d'adaptation au changement climatique, d'énergies renouvelables, de gestion des espaces maritimes et de protection des espèces et des habitats. Par exemple, pour mieux lutter contre les espèces envahissantes, un réseau de veille et de coordination et un renforcement des moyens de contrôle sont envisagés à l'échelle de l'outre-mer européen. L'ambition est que ces territoires deviennent des références à valeur régionale voire mondiale en matière de stratégies face au changement climatique et à la perte de la biodiversité. Pour l'Union européenne, c'est à la fois un devoir, mais aussi une chance historique de donner une échelle mondiale à ses politiques environnementales. ■

JEAN-PHILIPPE PALASI

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

>>> Mél : jean-philippe.palasi@iucn.org



© D. Doubilet - SGGA



CONGRÈS DES
RÉSERVES
NATURELLES EN
GUADELOUPE,
MAI 2007.

Espaces protégés d'outre-mer

Mobilisation autour des ressources humaines

Avec leurs particularités géographiques, biologiques, écologiques et parfois statutaires, les espaces protégés d'outre-mer ont des besoins différents des autres aires protégées. Le braconnage, trafic d'espèces, orpaillage, les espèces envahissantes, le développement touristique d'une part et l'isolement d'autre part, réclament des moyens adaptés et l'acquisition de compétences spécifiques. Or, la formation fait souvent défaut.

En 2007, Réserves naturelles de France, le WWF, le comité français de l'UICN et la fondation Nicolas Hulot ont donc décidé d'unir leurs efforts pour cerner les contours d'un futur programme de renforcement des ressources humaines et d'appui méthodologique. Les conclusions ont été présentées en mai 2007, lors du congrès de Réserves naturelles de

France. Quatre axes de travail sont retenus : le renforcement des capacités des gestionnaires ; l'accompagnement dans la recherche et la diversification des financements ; l'appui à l'intégration territoriale et à la reconnaissance des aires protégées ; l'appui à la coopération éco-régionale. Depuis, six organismes ont rejoint les partenaires initiaux¹. Le programme de renforcement de capacités des gestionnaires de l'outre-mer français, en cours de préparation, doit permettre l'implication des collectivités et encourager le développement des partenariats internationaux. ■

CHRISTIAN SCHWOEHRER

PRÉSIDENT DE RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

>>> Mél : c.schwoehrer@parc-ballons-vosges.fr

1. Aten, Conservatoire du littoral, Parcs nationaux, LPO, ONF, Fédération des PNR.



© CSN59-62



© Scans II

Corridors écologiques transfrontaliers

La Manche n'est pas une frontière

Malgré le détroit de la Manche, la région Nord-Pas-de-Calais et son homologue du Kent ont développé un projet de conservation de l'infrastructure naturelle transfrontalière (CINT) via la mise en place d'un programme Interreg.

Les deux régions cherchent à stopper, voire renverser le processus de déclin de la biodiversité et de dégradation du paysage par la mise en place d'un corridor écologique. Le plus souvent possible, elles s'assurent de la compatibilité entre les activités humaines, les pratiques foncières et les besoins de conservation,

LA TRAME VERTE ET BLEUE A PERMIS DE RECRÉER DES CONNEXIONS ENTRE LES RÉSEaux DE BÉNÉVOLES ; ICI, LORS D'UN CHANTIER NATURE FRANCO-ANGLAIS DANS LE KENT.



recherchant des formes d'agriculture, d'aménagement appropriés. Ce projet permet aux deux régions de partager leurs connaissances et expertises mais aussi de coordonner leurs actions vers une gestion foncière de la région transfrontalière.

Elles développent conjointement des outils d'aide à la décision en rendant compatibles leurs technologies de l'information et de la communication.

D'ores et déjà, les partenaires ont acquis une meilleure connaissance de l'infrastructure naturelle de leur territoire. Ils ont produit une carte indicative du réseau écologique pour le Kent et le Nord-Pas-de-Calais. Une plate-forme d'échange de « bonnes pratiques » pour la création et la restauration des habitats naturels à l'échelle paysagère a été produite.

Les bases d'une trame verte et bleue transmanche reposent sur des outils cartographiques, désormais mis à disposition des acteurs du territoire afin qu'ils puissent s'approprier le concept à toutes les échelles, et faciliter sa mise en œuvre.

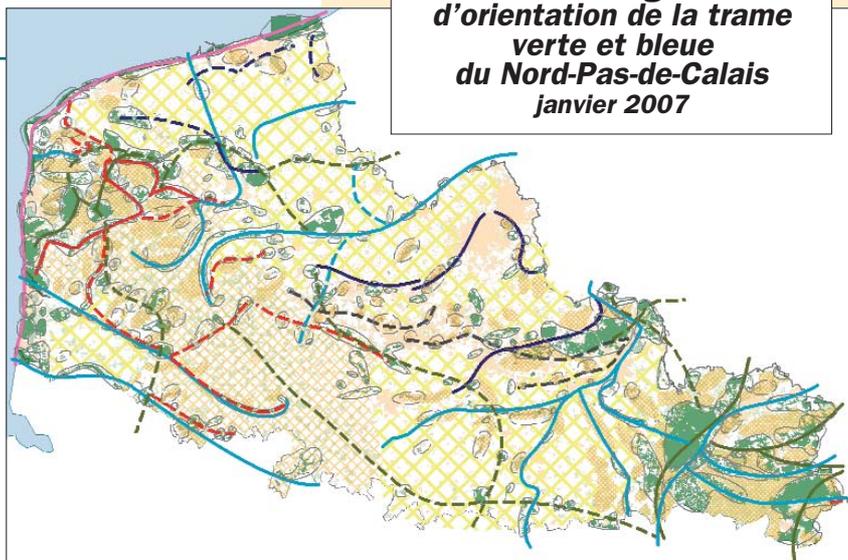
Ces mêmes bases supposent l'intégration du schéma trame verte et bleue au schéma régional d'aménagement du territoire. Il correspond d'ailleurs aujourd'hui à un axe prioritaire de la politique régionale en faveur des pays.

L'appropriation de la trame par les collectivités territoriales (pays ou EPCI) permet ainsi de décliner, à l'échelle locale, des objectifs définis à l'échelon régional et d'identifier les projets visant la réalisation du *continuum* naturel en Nord-Pas-de-Calais (cf. carte). La Région accompagne ainsi, financièrement, la création ou la restauration de milieux naturels (boisements, zones humides...); elle cherche aussi à favoriser la nature en ville en soutenant la gestion différenciée. Les principales barrières sont bien souvent les frontières administratives, doublées, parfois, d'obstacles linguistiques! En l'occurrence, la perspective de mise en œuvre d'un réseau écologique a permis de les franchir. ■

VINCENT SANTUNE - CONSERVATOIRE DU NORD-PAS-DE-CALAIS

➤➤➤ **Mél: Vsantune_csn5962@yahoo.fr**

Schéma régional d'orientation de la trame verte et bleue du Nord-Pas-de-Calais janvier 2007



Corridors principaux (à pérenniser/à créer)

- — — de zones humides
- — — fluviaux
- — — forestiers
- — — littoraux
- — — de pelouses calcicoles
- — — miniers

Maillage biologique et paysager

- espaces naturels à conforter (densité forte)
- espaces naturels à conforter (densité faible)
- espaces à renaturer

État des lieux

- réseau hydrographique
- espaces naturels relais
- espaces artificialisés
- cœurs de nature
- cœurs de nature à confirmer

LORS D'UNE SORTIE
EN MER POUR
LE PROGRAMME SCANS II.

Faune sans frontière

Trente-cinq jours en mer celtique pour compter les cétacés

Aucune population de cétacés n'est inféodée aux frontières d'un pays. Aussi, lorsqu'il s'agit de déterminer l'état des populations de mammifères marins, seule une coopération internationale peut être envisagée. Un nouveau programme européen de comptage des cétacés dans les eaux européennes est donc engagé. C'est le deuxième programme de ce type: il s'appelle Scans II (*Small cetacean abundance in the North sea*).

Emer Rogan (chercheuse à l'université de Cork et spécialiste de la dynamique des populations de cétacés) est chef de cette mission qui rassemble, sur un navire océanographique néerlandais (le Zirfaea), deux Français, une Suédoise, deux Espagnoles, une Portugaise, un Anglais et deux ornithologues néerlandais. Avec elle, j'ai participé au premier Scans. C'était, il y a onze ans et nous n'en menions pas large sur les possibilités d'arriver à un résultat probant tant la méthode et le matériel utilisé restaient artisanaux.

Aujourd'hui, nous partons pour trente-cinq jours de mer où tous ces observateurs expérimentés vont devoir compter. Pour ce qui nous concerne, nous devons parcourir 3 000 milles sur le plateau de la mer Celtique, pour recenser, déterminer, et remplir les bases de données qui serviront aux équipes britanniques pour calculer des index d'abondance espèce par espèce.

Nous ne sommes pas les seuls... sept navires et trois avions (mis à disposition par les pays participants au

programme) vont couvrir au même moment quelque 1,3 million de km² pour 10 000 milles nautiques de transects (de la Suède à l'ouest de l'Irlande, et des côtes norvégiennes à Gibraltar en passant par les Shetlands et les Orcades).

Dans un concert d'accents anglais, les observations sont accumulées, du lever au coucher du soleil, ne s'arrêtant que si le mauvais temps nous y contraint. Les autres navires et les avions font de même, au même moment, avec le même protocole.

Les résultats nous ont été communiqués un an plus tard à Édimbourg, en Écosse, par Phil Hammond. Il a estimé à 380 000 individus les populations des marsouins. Peu de différences, en termes d'effectifs avec les observations d'il y a dix ans; sauf que les populations semblent s'être déplacées vers le sud; ce qui est surprenant compte tenu des changements globaux. L'autre résultat important est la relative stabilité dans les effectifs européens de dauphins communs (26 000 individus), de grands dauphins (12 000) et de petits rorquals (18 000).

Espérons que ce bel exemple de coopération internationale pourra être régulièrement reconduit pour connaître l'évolution de ces magnifiques animaux... sans frontières. ■

PHILIPPE LE NILIOT

PARC NATUREL MARIN D'TROISE

OBSERVATEUR DES PROGRAMMES SCANS I ET II

>>> Mèl: philippe.le-niliot@aires-marines.fr

Anticiper mais s'adapter...

Financements internationaux pour les petites îles de Méditerranée

L'Initiative pour les petites îles de Méditerranée (Pim)... Mené depuis trois ans par le Conservatoire du littoral, cet ambitieux projet vise la promotion et l'assistance à la gestion auprès des espaces insulaires méditerranéens. Se pose alors la question financière. Pour enclencher un tel programme international, il a fallu multiplier les partenariats et impliquer bailleurs de fonds publics et mécènes. Une réflexion qui s'inscrit dans le temps avec une vision à court terme: comment faire fonctionner un projet sans apport extérieur? À moyen terme: comment chercher de nouveaux bailleurs? À long terme: comment anticiper le départ des bailleurs? Le risque serait de ne pas prévoir (l'initiative grandit mais il ne suffit pas de le constater pour être assuré de sa pérennité).

Afin que l'approche financière possède une certaine cohérence et qu'elle vienne grever le moins possible l'énergie nécessaire à la réalisation des projets, une grande partie du travail doit s'effectuer en amont. Il ne faudrait pas que la recherche de financement devienne le moteur du projet au dépend de sa réalisation.

Le Conservatoire s'applique donc à ce que chaque bailleur finance des programmes indépendants mais complémentaires (Iles Sentinelles, Projet Albatros, Objectif Terra Cognita, Pharos.com...).

>>> Mèl: f.bernard@conservatoire-du-littoral.fr
s.renou@conservatoire-du-littoral.fr

Un projet peut être pensé comme un immeuble découpé en appartements; chaque investisseur pouvant s'identifier à un volet qui lui sera spécifique et dont il pourra mesurer l'avancement.

En dépit de cela, la difficulté subsiste. Notamment car le projet de coopération internationale fait face à des financements hétérogènes (nature de l'apport et modalités de paiement). Certains fonds s'appliquent à une région donnée ou à une thématique précise, d'autres sont décalés dans le temps. L'apport financier peut se faire en cash (Fonds pour l'environnement mondial, Agence de l'eau...), en hommes ou en logistique (collaboration avec l'Agence pour la protection et l'aménagement du littoral en Tunisie, ministère en charge de l'environnement au Maroc et mise à disposition de la Fleur de Lampaul par la fondation Nicolas Hulot).

Certains financements font l'objet de longues procédures et d'autres sont disponibles plus rapidement comme certains apports privés. Le projet doit donc pouvoir s'adapter à l'identité et aux contraintes des financeurs sans pour autant perdre de vue sa philosophie et ses objectifs. ■

SÉBASTIEN RENOU - FABRICE BERNARD
CONSERVATOIRE DU LITTORAL



SUR LE NAVIRE, LE
TRAVAIL CONTINUE.



L'originalité de l'Observatoire des zones humides méditerranéennes réside dans sa finalité : sensibiliser la société à l'importance d'agir et mettre à la disposition des acteurs les éléments scientifiques nécessaires pour cibler leurs actions.

L'Observatoire des zones humides méditerranéennes

La science pour orienter les politiques publiques

Accumuler des données scientifiques, identifier des tendances, les analyser puis les transférer à la société civile et aux décideurs afin d'influencer les politiques publiques en faveur des écosystèmes humides... Tel est l'objectif de l'Observatoire des zones humides méditerranéennes, lancé par la Tour du Valat en 2006 et qui voit la coopération des organismes internationaux les plus actifs sur le terrain de la conservation des zones humides. Ce programme international vient compléter des actions antérieures tel l'Inventaire pan-méditerranéen des zones humides initié, depuis 2004, par la Tour du Valat et le Centre grec des zones humides. Un projet qui cherche à harmoniser les données existantes en un format standard et à les intégrer dans une base de données partagée. Le tout afin d'analyser la distribution et l'étendue des zones humides, mais aussi d'évaluer leurs valeur, usage et état de conservation.

En complément, l'Observatoire s'applique à définir des indicateurs synthétiques applicables au bassin méditerranéen. Le premier est l'indice Planète vivante (LPI) : une mesure de l'état des écosystèmes développée par le WWF en collaboration avec l'Institut de zoologie de Londres. Initialement, le LPI est calculé à l'échelle mondiale en fonction de trois indices qui mesurent respectivement les évolutions des espèces terrestres, marines et d'eau douce. À l'échelle mondiale, l'indice montre un déclin global d'environ 30 % sur une période de trente-trois ans. L'Observatoire développe aujourd'hui l'indice Planète vivante pour les zones humides à deux nouvelles échelles : l'échelle régionale de la Méditerranée, l'échelle locale de la Camargue.

Les aspects humains et socio-économiques font aussi l'objet d'attention. À cette fin, par exemple, la Tour du Valat travaille avec le Plan bleu des Nations Unies pour développer des indicateurs permettant d'évaluer l'importance des milieux aquatiques pour les économies et les communautés locales.

Certes, la combinaison des analyses scientifiques pour évaluer l'état de la biodiversité, du milieu physique et des aspects sociaux et économiques va permettre de caractériser la situation actuelle mais seule le transfert de ces évaluations et leur appropriation par la société peut permettre de prendre conscience de la gravité de la situation actuelle et d'y remédier. ■

PERE TOMÀS VIVES - TOUR DU VALAT, CENTRE DE RECHERCHE POUR LES ZONES HUMIDES MÉDITERRANÉENNES

➤➤➤ Mèl : ptomas.tdv@gmail.com



1 © Pere Tomàs Vives



2

1. RÉSERVE NATURELLE DE L'ALBUFERETA DE POLLENÇA (ÎLES BALÉARES).
2. LAGO DI BURANO (TOSCANE).

FORMATION INTERNATIONALE EN SLOVÉNIE (PHOTO 3). DES GESTIONNAIRES TENTENT DE BOUGER UNE BAGUETTE SANS PERDRE LE CONTACT AVEC LES DOIGTS. CELA N'EST POSSIBLE QUE SI TOUS AGISSENT DE CONCERT. UNE EXPÉRIENCE RÉVÉLATRICE SUR L'IMPORTANCE DU TRAVAIL EN ÉQUIPE.



3 © Alparc

Expérience

Les réseaux de la nature européenne

Parmi les multiples réseaux engagés pour la conservation de la nature européenne, Eurosite rassemble des gestionnaires de sites d'une trentaine de pays européens. Ses domaines d'action prioritaires visent l'appui à la mise en œuvre de Natura 2000, le développement des méthodes de gestion adaptative des sites et des corridors, et la représentation des gestionnaires au niveau européen.

Pour cela, Eurosite travaille de concert avec d'autres réseaux européens tels qu'Europarc et Elo, notamment sur la valorisation des bonnes pratiques de gestion des sites Natura 2000. ■

En savoir plus : www.eurosite.org - www.europarc.org - www.elo.org

Solidarité et respect des identités

Ainsi fonctionne le réseau alpin des espaces protégés

Sept pays alpins, quatre langues, plus de 2000 gestionnaires: depuis douze ans, le réseau alpin des espaces protégés (Alparc) fédère presque mille espaces protégés qui collaborent sur des projets et échangent techniques et méthodes de gestion.

Du fait de sa taille et des diverses cultures qui l'habitent, ce réseau connaît, bien sûr, des difficultés de fonctionnement mais certains éléments se révèlent être des atouts maîtres.

Tout d'abord, l'originalité de chacun est respectée. En effet, le comité de pilotage international, qui définit les actions à mener, est représentatif des divers espaces protégés alpins (du reste, tout espace protégé se situant à l'intérieur du périmètre de la convention alpine est membre d'office du réseau). Cette coopération respecte notamment la langue d'origine de chacun des pays. Aucun idiome ne vient supplanter les autres. Français, Italien, Allemand, Anglais, chacun(e) peut s'exprimer, publier, participer aux projets dans sa propre langue sans avoir recours à l'anglais; qui reste néanmoins un outil supplémentaire de communication.

Respect des différences certes, mais unité dans l'action tout de même. La cohésion est en effet une préoccupation majeure. Elle a amené par exemple, à établir une stratégie de communication visant à mettre en avant une image commune. Loin d'être anecdotiques, ces actions permettent une appropriation du réseau par ses propres membres. Il a ainsi été possible d'élaborer des outils parfois spectaculaires comme « un vol virtuel sur les Alpes »: un document qui offre une vue d'ensemble sur l'espace alpin et une immersion dans les territoires protégés. Respect des identités, cohérence et volontariat, ont permis de tisser un réseau d'entraide et d'initier des projets communs en coresponsabilité. Idyllique ce réseau? Certes non mais les limites de la coopération se situent davantage dans les lourdeurs administratives qu'imposent les grands projets internationaux. ■

GUIDO PLASMANN
RÉSEAU ALPIN DES ESPACES PROTÉGÉS

>>> Mél: guido.plasmann@alparc.org



LE SUIVI DES LIMICOLES CÔTIERS, ICI DES HUITRIERS PIES (PHOTOS 4 ET 5) TROUVE SA JUSTIFICATION DANS LE POSITIONNEMENT BIOGÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE QUI EN FAIT UNE ZONE DE PREMIÈRE IMPORTANCE POUR CES OISEAUX, NOTAMMENT EN PÉRIODE DE MIGRATION.



© François Mordel

Pour une coopération internationale, suivez les migrateurs

L'Observatoire des limicoles côtiers a pris son envol

Comment un protocole de surveillance a donné naissance à un observatoire national puis à une coopération internationale.

« Les petits ruisseaux font de grandes rivières » est-il coutume de dire. Rien n'est plus vrai pour l'Observatoire des limicoles côtiers qui débute par des activités de comptage « des plus courantes » pour prendre aujourd'hui une dimension internationale. C'est en 2000 que, dans le sillage de l'Observatoire du patrimoine de Réserves naturelles de France, quelques gestionnaires de réserves naturelles se lancent dans la mise en œuvre d'un protocole commun de surveillance des oiseaux limicoles sur le littoral français métropolitain. Face à un contexte climatique et anthropique en pleine évolution, cette initiative s'avère particulièrement pertinente. En effet, étroitement dépendantes des écosystèmes estuariens et côtiers, ces espèces migratrices, ainsi suivies, offrent un outil d'évaluation pour notre littoral. Complété par des suivis plus spécifiques, intégrant les facteurs physiques et environnementaux, le dispositif initial se dimen-

sionne peu à peu, au service d'une gestion durable du littoral français. Le ruisseau grandit donc. Les comptages, conduits à la mi-janvier par *Wetlands international*, sont aujourd'hui complétés, en France, par des dénombrements mensuels. Le cycle annuel peut ainsi être abordé dans son intégralité. La création d'une base de données commune (plus de 40 % des stationnements nationaux observés en Manche-Atlantique) et l'adhésion de nouveaux territoires font entrer cette démarche scientifique dans une logique d'observatoire national qui tend peu à peu vers l'international. Cette concertation française prend toute sa dimension, en s'inscrivant à une échelle de réflexion plus globale: celle de la voie de migration est Atlantique. En se tournant vers *Wetlands international* ou encore vers l'*International wader study group*, sièges de coopérations multilatérales, l'action française renforce à présent son action par un partenariat élargi. ■

EMMANUEL CAILLOT - RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

>>> Mél: rnbeauguillot@wanadoo.fr



Avant de mettre en place son réseau d'aires marines, le Québec a engagé des coopérations avec différents pays dont la France. Intérêts et retombées ? Rodolph Balej fait le point.



© Rodolph Balej



la parole à **Rodolph Balej**

Coordonnateur « aires marines protégées » au Québec
ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs

© Marie-Laure Licari

« Nous sommes allés en France, nous avons redécouvert le Québec »

Le Québec s'est doté d'une stratégie visant à créer un réseau d'aires protégées représentant 8 % de son territoire. La protection des aires terrestres est bien engagée, celle du milieu marin semble plus difficile. C'est dans ce cadre que vous avez souhaité un échange avec la France ?

Il n'existe présentement qu'une seule véritable aire marine au Québec: le parc marin du Saguenay Saint-Laurent. La protection du milieu marin s'avère ardue en raison des champs de compétences partagés entre les gouvernements du Québec et du Canada¹, mais aussi du fait des enjeux de développement économique liés aux ressources (notamment énergétiques); et parce que la connaissance scientifique du milieu marin reste lacunaire. Dans cette situation, nous étions intéressés à nous ouvrir à l'expérience française. Une délégation québécoise est venue en France trois années consécutives, de 2005 à 2007. En contrepartie, une délégation française a été accueillie au Québec à trois reprises.

Vous vous étiez préparé à cet échange. Que cherchiez-vous ? Comment vous y êtes-vous pris ?

Au départ, nous étions surtout intéressés par les méthodologies relatives à la connaissance des milieux marins et à leur caractérisation. En outre, nous étions curieux de savoir comment les territoires d'intérêt pour la conservation, au regard des enjeux de biodiversité et des contraintes socioéconomiques, étaient sélectionnés en France. Ces domaines sont très exploratoires (pensons qu'il y a moins de 1 % des océans protégés) et nous pensions pouvoir bénéficier de l'expérience de nos homologues français.

Vous pensiez... ? La coopération ne vous a donc pas donné satisfaction ?

Nous avons considérablement enrichi notre connaissance. Cependant, nos cadres d'analyse sont très différents; les approches méthodologiques qui en découlent



FOU BONAVENTURE.

1. Le Canada est constitué de dix provinces (dont Québec) et de trois territoires. Les provinces sont des États qui existent en vertu de la Constitution canadienne et possèdent dans leurs champs de compétence des pouvoirs souverains, indépendamment du gouvernement fédéral. Les territoires canadiens sont des divisions administratives. Elles relèvent du parlement fédéral canadien qui a dévolu certains pouvoirs à leurs administrations locales.

sont difficilement transposables. La finalité est sensiblement la même, celle d'établir un réseau représentatif d'aires marines protégées mais les façons d'y parvenir sont différentes. Ainsi, en France, les enjeux écologiques et socioéconomiques des territoires d'intérêt sont analysés conjointement et à petite échelle; en revanche, au Québec, l'évaluation de la représentativité écologique des territoires d'intérêt est réalisée préalablement à la prise en considération de leurs contraintes économiques ou sociales, et ce à une échelle d'analyse plus grande, de l'ordre du millier de km².

Diriez-vous que les échanges n'ont pas été à la hauteur de vos espérances ?

Ils l'ont été, bien au-delà ! D'abord, parce que nous nous sommes aperçus, qu'au-delà de nos différences, nous partageons une même réalité: celle de disposer d'outils difficilement applicables en milieu marin par exemple. À cet égard, le concept de parc naturel marin élaboré par la France a retenu notre attention. Il est souple. Il peut s'adapter à des enjeux socioéconomiques variés. C'est un instrument visant à promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources.

Il ne pourrait cependant pas être transposé tel quel au Québec, le contexte socioéconomique, culturel et institutionnel étant très différent. Cet outil nous permet de voir autrement celui de « réserve aquatique » dont nous disposons. De ce point de vue, la coopération a permis à chacun de questionner sa propre expérience et de « bonifier » certaines approches en s'inspirant de celles de l'autre.

Comment caractériseriez-vous les retombées de cette coopération ?

Le regard de l'autre nous a permis de prendre un peu de distance et d'objectiver nos pratiques. Concernant les problématiques de gouvernance et de participation du public par exemple, j'ai vraiment réalisé l'importance de notre Bureau d'audiences publiques sur l'en-



© Rodolph Balej

BALEINE BLEUE.

vironnement, communément appelé BAPE. Pour en dire deux mots, cet organisme indépendant donne des avis au ministère sur des projets de développement et d'aménagement. Il consulte le public et diffuse l'information. Jusque-là, j'avais le point de vue d'un chargé de projet pour qui ce bureau s'apparente un peu à un tribunal. J'avais tendance à le considérer comme une contrainte supplémentaire. La coopération m'a offert l'occasion de m'apercevoir combien cet outil était utile, efficace et, à certains égards, enviable. J'ai réalisé l'importance de la crédibilité donnée par ce biais aux démarches gouvernementales. Un tel mécanisme n'existe pas ailleurs de manière aussi performante. Les points de vue de mes homologues français m'ont fait réaliser que nous n'étions pas aussi novices que nous le pensions et que nous devons davantage valoriser nos acquis. Par ailleurs, notre complexité est devenue plus acceptable. Un exemple : nous cherchions à savoir comment – en France – était gérée la multitude des intervenants et des décideurs en milieu marin ; et, je dois vous l'avouer, les relations État-collectivités locales nous sont apparues d'une grande complexité... tout autant que le contexte québécois pour nos collègues français !

Quels sont les facteurs d'une coopération réussie ?

Le succès d'une coopération réside dans l'absence de rapport de pouvoir. La réussite peut être différée car la coopération n'est pas un événement ponctuel. Elle offre la possibilité de nouer des liens pouvant être ravivés pour obtenir, en temps opportun, de nouvelles informations. La coopération a ceci de beau qu'il s'agit d'un tissage : celui d'une toile de relations humaines. Il faut aller vers la coopération l'esprit libre, sans crainte du jugement d'autrui et avec humilité. Contrairement à ce qu'affirmait Jean-Jacques Rousseau, chacun gagne à apprendre de l'expérience des autres. ■

RECUEILLI PAR MOUNE POLI

>>> Mél : rodolph.balej@mddep.gouv.qc.ca

Stratégie française des aires marines protégées

La délégation française fait le plein d'idées au Québec

Deux ans, c'est un changement rapide pour un pays qui jouait les lanternes rouges en matière de protection de la biodiversité marine¹. En effet, la France vient de créer l'Agence pour les aires marines protégées : un établissement public national pour appuyer les politiques en matière de protection des espaces marins, pour fournir les moyens au réseau de parcs naturels marins en cours d'installation, pour apporter un appui aux gestionnaires d'aires marines protégées. Dans la foulée, la France a établi une stratégie pour la création d'aires marines protégées dans les eaux de France métropolitaine ; l'extension du réseau Natura 2000 en mer est en cours, un parc naturel marin est créé et trois autres sont à l'étude.

Cette prompte évolution a été rendue possible car, là où l'expérience manque, la communauté internationale est souvent d'un grand secours. Les conventions internationales avaient déjà largement balisé les objectifs en matière d'aires marines protégées et développé les principaux concepts à mettre en œuvre tels l'approche écosystème, la gestion adaptative, la notion de réseaux, de gouvernance participative, etc. Par ailleurs, le premier congrès mondial des aires marines protégées, à Geelong en 2005, avait fait découvrir toute une communauté de scientifiques et de gestionnaires investis sur le sujet. Mais, de façon plus concrète, c'est un voyage d'étude en septembre 2006 chez nos amis québécois qui a permis à l'équipe du ministère en charge du dossier de toucher du doigt les difficultés de mise en œuvre et de relativiser les handicaps français. Surprenant comme certains problèmes étaient autant de sujets très sensibles des deux côtés ! C'est ainsi que sur des thèmes aussi variés que la répartition de compétences entre État et collectivités (État fédéral et Provinces), l'évolution des statuts de protection vers des outils plus intégrés (qui tiennent compte des trois piliers : social, économique et environnemental, du développement durable) ou encore la question de la disponibilité de l'information. La petite délégation française a fait le plein d'idées et a vu autrement ses propres problèmes. À l'heure de la mise en œuvre, le regard sur l'international est tout aussi important : pour l'échange d'expériences et parce que la mer n'a pas de frontières. Les conventions globales, les conventions de mers régionales et les décisions européennes fournissent un cadre déjà bien structuré. Mais les échanges privilégiés avec nos cousins du Québec garderont leur utilité et leur agrément. ■

OLIVIER LAROUSSINIE - AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

>>> Mél : olivier.laroussinie@aires-marines.fr

1. À peine 0,01% des eaux sous juridiction françaises étaient protégées en 2005.



Un réseau scientifique pour la survie des espèces végétales

Partager les données face au changement climatique

La phase de germination est une étape fondamentale pour la survie des espèces végétales. Certains paramètres climatiques doivent obligatoirement être réunis (humidité, température, lumière) dans des conditions favorables pour chaque espèce. Pour la plante, c'est l'étape critique, celle où elle est la plus vulnérable.

Des perturbations minimales peuvent avoir des conséquences catastrophiques pour des espèces endémiques ou inféodées à un habitat particulier. Vu les modifications du climat et fort de sa base de données flore et habitats (Silene), le Conservatoire botanique national méditerranéen¹ a pensé indispensable de se tourner vers les pays méditerranéens pour partager les acquis et valoriser la conservation *ex situ*. Un programme Interreg (Genmedoc) a ainsi permis de fonder un réseau de Banque de semences de la Méditerranée: le réseau Genmeda.

L'interreg Genmedoc réunit huit pays du pourtour méditerranéen, tous ayant la même problématique et surtout un nouvel invité, le changement climatique. Les partenaires se sont interrogés sur la définition d'indicateurs utilisables par les gestionnaires de banques de semences. Ils se sont également

1. Le Conservatoire botanique national méditerranéen intervient à titre d'expert sur la connaissance de la flore et des habitats, il informe le public et assiste les administrations.

inquiétés de leur possible contribution cherchant à ce que chaque membre du réseau international puisse être présent et acteur d'expertises.

Il est alors apparu nécessaire d'évaluer l'impact des futures conditions climatiques sur le comportement germinatif des espèces végétales méditerranéennes. Certaines espèces ont été sélectionnées selon la combinaison de critères biogéographiques, écologiques et environnementaux, pour tenter d'apprécier – même sur des espèces courantes – leur future distribution géographique. Pour ce faire, des essais en laboratoire sont actuellement effectués sur diverses espèces provenant de plusieurs zones méditerranéennes. Elles sont réalisées grâce à la mise en commun d'appareils de laboratoire.

Ce réseau interrégional et international, vaste et dynamique, a permis de créer entre les partenaires une synergie à long terme pour connaître, anticiper et agir, tout en profitant de l'expérience de plusieurs. Outre ce bénéfice durable, la publicité et le relais de l'information effectué auprès des acteurs locaux représentent un excellent rapport coût/efficacité. ■

Ce réseau interrégional et international, vaste et dynamique, a permis de créer entre les partenaires une synergie à long terme pour connaître, anticiper et agir, tout en profitant de l'expérience de plusieurs. Outre ce bénéfice durable, la publicité et le relais de l'information effectué auprès des acteurs locaux représentent un excellent rapport coût/efficacité. ■



© CBNMP Noble Virgile

LA ROMULÉE DE L'ASSOMPTION, ESPÈCE ENDÉMIQUE VAROISE.

MYRIAM VIREVAIRE

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN

>>> Mél: m.virevaire@cbnmed.org

Espaces NATURELS



oui, je m'abonne

Je souscris abonnements à 33,50 €, soit un total de €

Destinataire(s) : _____

Adresse de facturation : _____

- Règlement par chèque à l'ordre de M. l'agent comptable de l'Aten
- Règlement par mandat administratif : joindre un bon de commande administratif à l'ordre du GIP Aten

À retourner à : Espaces naturels • service abonnements • Médiaterra •
Route Royale • 20600 Bastia • 04 95 31 12 21 • espaces-naturels@mediaterra.fr



© Jean Jalbert - Tour du Valat

RÉUNION DE
CONCERTATION
POUR L'ALLOCATION
DES RESSOURCES
EN EAU. BARRAGE
DE SIDI BARRAK,
TUNISIE.

Quelques clés pour une coopération réussie

Small is beautiful ? L'efficacité d'un projet est inversement proportionnelle à sa taille : plus il est petit et limité à une dimension technique, meilleur est son rapport coût/efficacité. Doit-on, dès lors, faire l'apologie du « *small is beautiful* » ? Probablement pas. Si ces projets ont une forte efficacité immédiate, leurs bénéfices sont généralement très fugaces : faute de portage, d'institutionnalisation. Soit. Privilégions donc l'appropriation par les autorités, par la population, assurons la durabilité de l'action. Ce changement de paradigme qui date des années 90 fonde la « gestion intégrée ». Concept séduisant, mais pas si simple... il suppose de gérer la complexité et d'aborder de manière transdisciplinaire les champs biologiques, sociaux, économiques et politiques.

Le temps et la montre. La sagesse populaire africaine dit que les Européens ont la montre, alors que les Africains ont le temps. Ce dicton peut s'appliquer au rapport entre les bailleurs et la réalité d'un projet de coopération. Les bailleurs institutionnels fondent leur action sur le postulat que leur apport, limité dans le temps (3 à 5 ans), doit permettre de structurer l'organisation, de catalyser une dynamique durable et autonome. En bref, amorcer un système. La réalité est que, très souvent, le temps du projet est différent, mouvant. Il tient à l'alchimie subtile entre les champs concernés et aux tensions, oppositions ou alliances que cela peut générer. Le processus n'est pas linéaire. La discussion et la négociation peuvent paraître concurrentes de l'action ; elles en sont seulement le préalable, la respiration.

La participation, arme à double tranchant. L'appropriation par les populations locales de modes de gestion promus par le projet est un élément clé de la durabilité et de l'efficacité. À cette fin, les approches participatives constituent un outil puissant. Mais, trop souvent faute de temps, de ressources, ou de planification adéquate, cette phase participative ne va guère au-delà de l'expression des besoins, au mieux de quelques réponses concrètes de portée limitée. Les principales attentes exprimées sont souvent déçues,



La coopération internationale se concrétise essentiellement via des projets financés par des bailleurs institutionnels. Cependant, les attentes des bénéficiaires du projet ne correspondent pas forcément à ceux du bailleur. Dès lors, comment réussir ?

>>> **Méls :**
jalbert@tourduvalat.org
f.bernard@conservatoire-du-littoral.fr
marc.mauray@enf-conservatoires.org

sources de frustration et de résistance accrue au changement. D'un atout on a fait un obstacle.

Quelques règles d'or. Si les difficultés sont nombreuses, elles peuvent être surmontées par le soin apporté à l'élaboration du projet. 80% de sa réussite se joue en amont de la mise en œuvre. Il s'agit en particulier de :

- Positionner clairement l'initiative à l'origine du projet dans son contexte politique, socio-économique, culturel, environnemental.
- Partager les diagnostics initiaux et les objectifs du projet entre coopérants.
- Déterminer l'échelle d'intervention pertinente. Ce n'est généralement pas un territoire normé, mais un espace qui prend en compte l'échelle à laquelle le problème se pose, les limites de l'écosystème considéré, les aires d'influences et les limites administratives.
- Identifier les acteurs clés à impliquer et les dispositifs d'animation et de médiation les plus adaptés.
- Envisager la durée réaliste du projet, souvent à moyen ou long terme ; au-delà de l'intervention d'un bailleur. Il faut pour cela dessiner les étapes successives susceptibles de faire appel à divers bailleurs ; prendre en compte en particulier la progression des bailleurs privés – mécènes, fondations d'entreprise – qui peuvent apporter un complément précieux aux bailleurs institutionnels, et un autre regard !
- Enfin, il faut également résister à la pression des bailleurs conditionnant leur apport à une trop forte ambition du projet, souvent démesurée au regard des capacités de résolution des problématiques concernées, du temps et des ressources disponibles.
- Et, toujours, entretenir une relation directe, personnelle, positive, avec les acteurs clés du projet. Une coopération se conçoit dans une démarche gagnant/gagnant, où l'échange et la reconnaissance réciproque priment sur toute approche « conquérante ». ■

JEAN JALBERT - TOUR DU VALAT

AVEC LA COLLABORATION DE FABRICE BERNARD - CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DE MARC MAURY - CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS

Une nature accessible à tous

Accueillir les publics handicapés dans les réserves naturelles catalanes



Quand cela est compatible avec la protection des espèces et des habitats, les espaces naturels remarquables sont ouverts au public; des animateurs qualifiés et des outils innovants sensibilisent les visiteurs à la qualité des sites. Mais, si l'on songe que quasiment un tiers de la population française est « empêché », voire handicapé, la prise en compte de la diversité des publics ouvre une question fondamentale. Chaque gestionnaire d'espace naturel a l'obligation morale d'évaluer sa capacité à accueillir ces personnes en difficulté; même si les possibilités sont restreintes; même si le coût des actions spécifiques et le nombre de personnes directement concernées sont mis en opposition. C'est ainsi qu'est né un projet d'accueil des publics handicapés dans les réserves naturelles catalanes (Pyrénées-Orientales).

Le début de l'année 2007 a vu la réalisation d'une étude-inventaire des potentiels et faiblesses des différentes réserves naturelles ainsi qu'une évaluation de leurs capacités d'accueil. Sous forme de fiche par type de déficience, l'étude a analysé l'accessibilité des infrastructures et des itinéraires ainsi que l'adaptation potentielle des animations déjà proposées.

Sur la Réserve naturelle (RN) de Jujols par exemple, il est apparu que l'on peut facilement ouvrir les animations nature aux personnes sourdes en faisant intervenir un guide-interprète de la langue des signes. En revanche, l'accueil d'un public mal-voyant paraît inapproprié (sentiers avec des variations de pente, exposition essentiellement visuelle).

Cette étude a ensuite débouché sur un schéma fédéral de l'accueil des personnes handicapées (déficiences motrice, visuelle, auditive et mentale). Mis à disposition des gestionnaires, cet outil doit permettre l'orientation stratégique des actions susceptibles d'être mises en œuvre sur leur site. C'est ainsi que la RN de Mantet axe ses actions en direction d'un public à mobilité réduite.



Fort de cette réflexion préliminaire, huit projets d'animations expérimentaux ont été développés; chacune des huit réserves naturelles devant tester l'accueil de l'un des quatre grands types de déficiences dans des conditions différentes. Ainsi, sur la RN de Nohèdes, des fauteuils tout terrain, prêtés par une association locale, ont permis d'organiser une animation à destination de personnes à mobilité réduite. Le test a été réalisé sur un des sentiers référencé par l'étude comme étant approprié à ce type de handicap.

Actuellement en cours, cette phase fait l'objet, sur chaque site, d'un travail de conception collective entre les animateurs des réserves, des publics handicapés volontaires et des professionnels de l'encadrement d'activités de pleine nature.

L'intérêt du projet réside dans le fait de privilégier des pratiques d'animation et des outils pédagogiques légers, susceptibles de constituer une alternative aux infrastructures lourdes. En effet, les budgets des réserves ne permettent pas toujours de réaliser des rampes d'accès coûteuses ou des expositions en braille. En revanche, il est facile de proposer à des déficients visuels des animations axées sur la reconnaissance des différentes roches ou de prévoir l'interprétation audio d'un sentier de découverte à l'aide d'un simple lecteur MP3. L'insertion du projet dans le tissu socio-économique local au travers d'un partena-



ÉQUIPÉES DE JOËLLETES (1) OU EN FAUTEUIL TOUT TERRAIN TRACTÉ PAR UN ÂNE (2), LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE PEUVENT PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DES RÉSERVES.

riat étroit avec des professionnels de l'accompagnement est une assurance de pérennité à moyen, voire long terme.

Une troisième phase du projet s'intéresse au transfert d'expérience afin de permettre à d'autres gestionnaires de s'engager dans cette démarche. Un dossier technique va prochainement être diffusé à l'échelle régionale. Il est constitué d'une charte et d'un ensemble d'éléments techniques et méthodologiques. L'idée? Que cette problématique soit prise en compte par d'autres... au-delà des réserves. ■

ROSMARYN STAATS
FÉDÉRATION DES RÉSERVES NATURELLES CATALANES

>>> Mèl: rosmaryn.staats@espaces-naturels.fr



© Vanina Bellini

L'EMBOUCHURE DU FANGU, GALERIA (CORSE).



Trouver sa place dans un comité de gestion

La position de l'Onema dans les comités de sécheresse

Les agents de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ont un positionnement difficile à tenir au sein des comités de sécheresse. Résultat d'une enquête d'où il ressort, aussi, que la faiblesse structurelle est partiellement compensée par un fort engagement des agents.

Devant la pénurie de la ressource en eau, une nouvelle institution a vu le jour : le comité sécheresse. Celui-ci rassemble l'ensemble des acteurs (usagers, représentants, gestionnaires, administrations) et permet au préfet de prendre les mesures nécessaires¹ face à la crise. Dans ce contexte, comment sont prises en compte les contraintes et exigences du milieu aquatique ? Engagée par le Cemagref, une récente enquête a permis d'éclairer les divers positionnements des acteurs dans la négociation au sein du comité de sécheresse et leur efficacité respective. Il apparaît ainsi que les représentants de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques² (Onema) assument relativement seuls le portage des intérêts du milieu dans la gestion de la crise. Certes, les techniciens de rivière, animateurs de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) ou de contrats de rivière les appuient quand ils sont présents, mais ce n'est pas toujours le cas. Quant aux associations de protection de la nature, elles semblent très peu impliquées dans le processus de gestion de crise. Face aux porte-paroles d'intérêts mieux structurés (profession agricole, industrie) ou protégés (alimentation en eau potable), le représentant de l'Onema se trouve placé de surcroît dans une situation de faiblesse structurelle.

Dans une négociation en effet, l'efficacité d'un porte-parole tient à plusieurs facteurs, parmi lesquels : la possibilité d'être présent là où les choses se décident ; le fait de disposer d'objectifs suffisamment opérationnels pour guider l'action ; la reconnaissance des intérêts défendus ; la robustesse des appuis cognitifs, normatifs ou coercitifs qu'il peut mobiliser.

Examinons ces différents points.

Le représentant de l'Onema semble souvent absent des arènes où se négocient les principaux éléments du dispositif de gestion de crise, à savoir en amont des réunions du comité sécheresse, entre l'administration préfectorale et les acteurs dominants, principalement l'agriculture. Par ailleurs, si l'objectif de l'Onema est

clair (maintenir le bon état du milieu), sa traduction opérationnelle est éminemment difficile. La mise en avant de paramètres aussi complexes que la résilience du milieu, par exemple, permet de contester la pertinence de n'importe quel indicateur de crise.

Le représentant de l'Onema s'expose à être critiqué comme un défenseur acharné de l'environnement, un « ayatollah de la chlorophylle », prêt à prendre fait et cause pour de « petits poissons dont même le chat ne veut pas » et ce, au détriment des « agriculteurs désireux de continuer à vivre de leur travail ». L'enquête montre ainsi comment le concept sociologique de « rhétorique pseudo-humaniste³ » (pour reprendre le concept développé par Laurent Mermet) joue en sa défaveur. L'Onema a cependant des atouts, parmi lesquels les réseaux d'observation de crise des assècs (Roca). Ils permettent de rendre perceptible l'état de tel ou tel « chevelu » alors que l'étude classique (zonage et stations de mesure) de la Diren le laisse invisible. Mais, outre le fait que cette politique (coûteuse) de suivi des assècs semble dépendre des orientations propres à chaque département, les résultats ne sont apparemment pas exposés en réunion de comité. Les entretiens avec les agriculteurs montrent que ces données sont contestées : leur caractère qualitatif étant vite retraduit en subjectif.

L'Onema dispose certes de la possibilité de sanctionner, de dresser des procès-verbaux. Mais, dans les faits, compte tenu des rapports de force et du coût de montage d'un dossier « béton » (évitant contestations ou vices de forme), cette carte est délicate à jouer. Du reste, contrairement aux représentants des agriculteurs qui rendent compte à des mandants d'autant plus vigilants que leur survie économique peut en dépendre, les représentants de l'Onema ne « bénéficient » pas de cette épreuve de

confrontation avec leur base : « Les poissons, eux, ne demandent pas de compte. »

Faut-il alors désespérer de la capacité de cette nouvelle institution à contribuer à une gestion réellement équilibrée de la ressource ? Pas nécessairement. Les appuis sociaux du souci environnemental ont tendance à se renforcer et, par ailleurs, les agents de l'Onema ont su faire évoluer leur discours : ils se présentent de plus en plus comme les « systémistes » du milieu, et le bon état général dont ils sont les gardiens peut prétendre devenir la clé de voûte de la pérennité de l'ensemble des usages, dont l'alimentation en eau potable. D'un point de vue institutionnel, le récent arrêté du 17 décembre 2007 fixant les relations entre la mission inter-services de l'eau (Mise) et l'Onema pourra, peut-être, renforcer la position de ce dernier.

Tout ceci sans compter que la défense du milieu repose aussi sur l'engagement des agents de l'Onema qui conjuguent un fort professionnalisme et une dimension vocationnelle affirmée : « C'est pour ça qu'on est entré là. » ■

**RÉMI BARBIER - OLIVIER BARRETEAU -
JEANNE RIAUX CEMAGREF**

1. Décret n° 92-1041 relatif à la limitation et à la suspension provisoire des usages de l'eau.
2. Établissement public administratif rattaché au ministère chargé de l'environnement.
3. « Deux arguments sont les piliers de cette rhétorique. Le premier consiste à présenter les initiatives des acteurs de la conservation de la nature comme des choix contre l'Homme, en faveur des petites fleurs ou des petits oiseaux. Le second attribue ces mêmes initiatives à des pouvoirs bureaucratiques et centralisateurs de Paris ou Bruxelles qui, sous couvert de préoccupations d'environnement, voudraient achever leur œuvre d'étouffement des sociétés locales rurales, traditionnelles. » Laurent Mermet, *Homme ou vie sauvage*.

>>> Mél : remi.barbier@engees.u-strasbg.fr

À quelle échelle travailler?

Prendre en compte des enjeux chiroptères

Si la protection des gîtes s'avère incontournable pour assurer la pérennité des populations de chiroptères, la préservation de leurs habitats de chasse l'est tout autant. Conscient de cette nécessité, le gestionnaire est cependant rapidement confronté à une inconnue : à quelle échelle doit-il intervenir pour la mise en place de mesures de gestion favorables? Une trentaine de naturalistes se sont donc penchés sur cette question dans le cadre d'un programme Life Nature, en ciblant trois espèces cavernicoles particulièrement menacées et méconnues : le rhinolophe euryale, le murin de Capaccini et le minioptère de Schreibers. Ces trois espèces présentent des écologies très différentes : le rhinolophe euryale chasse essentiellement dans et en lisière des peuplements de feuillus bordés de pelouses ou de prairies ; le murin de Capaccini est une espèce inféodée au milieu aquatique qui capture ses proies au-dessus des étendues d'eau calme ; et le minioptère de Schreibers fréquente des milieux aussi hétéroclites que les vergers bordés de haies, les lisières forestières ou les éclairages publics des milieux périurbains.

Très mobiles. Le suivi individuel et journalier de 120 femelles gestantes ou allaitantes grâce à la technique de radiolocalisation a mis en évidence des déplacements individuels époustouffants chez les trois espèces ! Le rhinolophe euryale, cité dans la littérature comme une espèce à faible rayon d'action (< 2,5 km) en raison de la morphologie de ses ailes, est en fait



© Yoann Peyrard



EN HIBERNATION ET EN REPRODUCTION, LES ESSAIS DE MINIOPTÈRES DE SCHREIBERS RASSEMBLENT PLUS DE 2 000 INDIVIDUS/M².

susceptible de s'éloigner de plus de 10 km de son gîte chaque nuit. Des déplacements records de près de 20 km ont même été observés ! De même, le murin de Capaccini est capable de s'éloigner de plus de 30 km de son gîte, parcourant ainsi plus de 100 km de linéaire de cours d'eau par nuit. Comment soupçonner que ces petits mammifères de moins de 20 grammes étaient capables d'effectuer de tels déplacements ?

Un domaine vital étendu. Le domaine vital d'une colonie de chiroptères, à savoir

l'aire utilisée par les individus notamment au cours de leur activité de recherche de nourriture, peut donc être gigantesque. Dans la Drôme, le suivi par radiolocalisation de vingt femelles de minioptères de Schreibers, a permis d'estimer la surface du domaine vital de la colonie à 200 000 ha (l'utilisation de cet espace n'est cependant pas homogène).

Plusieurs facteurs sont susceptibles d'influer sur la surface du domaine vital : l'âge, le sexe ou le statut reproducteur des individus/la taille de la colonie (les colonies de mise bas accueillent fréquemment plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines d'individus)/la distribution de la ressource trophique/la topographie et la qualité des milieux environnants.

Ces considérations et les résultats de ces études (éclairés par les résultats récemment acquis dans plusieurs pays européens) ont donc

permis d'élaborer des recommandations précises quand à l'échelle d'intervention du gestionnaire. Ainsi, par exemple, il a pu être mis en évidence qu'afin de garantir des étendues d'eau de bonne qualité pour le murin de Capaccini, c'est à l'échelle du bassin versant qu'il convient de raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires et d'implanter des bandes enherbées en bordure des parcelles ou des cours d'eau.

Reste à trouver maintenant des outils de gestion pertinents et adaptés pour travailler à une aussi grande échelle... Quelques pistes sont données dans le guide technique *Connaissance et conservation de trois chiroptères cavernicoles* édité par la Société française pour l'étude et la protection des mammifères¹. ■

MÉLANIE NÉMOZ - DOMINIQUE PAIN
PROGRAMME LIFE NATURE CONSERVATION DE TROIS
CHIROPTÈRES CAVERNICOLES DANS LE SUD DE LA FRANCE

>>> Mèl : sfepm@wanadoo.fr

1. M. Némoz et A. Brisorgueil, rédactrices. 2008, 104 pages. www.sfepm.org/LifeChiropteres/Resultats.htm

Domaine vital des chiroptères

	Rhinolophe euryale	Murin de Capaccini	Minioptère de Schreibers
Zone d'intervention de proximité (autour du gîte)	<ul style="list-style-type: none"> • Colonie < 200 individus = 5 km • Colonie > 200 individus = 10 km 	Lit majeur et boisements de bord de cours d'eau dans un rayon de 30 km	15 km
Zone d'intervention élargie	15 km	Bassin versant	30 km

VUE AÉRIENNE
DU LUBERON.

© Laurent Mignaux - Medad

Bilan mitigé pour l'état de conservation

L'évaluation 2007 constitue un état des lieux

Tous les six ans, les États européens doivent réaliser des bilans de la mise en œuvre de la directive Habitats, faune, flore sur leur territoire. À partir de 2007, ces bilans comprennent un volet d'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats naturels et semi-naturels d'intérêt communautaire. La première évaluation de 2007 constitue un état des lieux, base de comparaison pour les évaluations futures (2013...) qui traduiront les tendances. Cette évaluation s'est achevée en France fin 2007 et les résultats ont été transmis à la Commission européenne.

En France, 132 habitats naturels et semi-naturels et 291 espèces (91 espèces végétales, 200 espèces animales) sont concernés. Les oiseaux visés par la directive Oiseaux ne font pas l'objet de cet exercice. Le travail d'évaluation a mobilisé une expertise scientifique large, placée sous la responsabilité du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)¹.

L'ensemble du territoire

La méthodologie a été mise au point au niveau européen puis adaptée pour la France par le MNHN. L'évaluation est conduite sur chacune des quatre régions biogéographiques françaises: domaine atlantique, alpin, continental, méditerranéen, ainsi que dans les régions marines. Elle prend en compte l'ensemble du territoire², c'est-à-dire qu'elle ne distingue pas les sites Natura 2000 du reste du territoire.

L'état de conservation de chaque espèce et habitat peut se trouver dans l'une des quatre catégories suivantes: favorable (vert), défavorable inadéquat (orange)³, défavorable mauvais (rouge), inconnu (gris).

Pour déterminer de quelle catégorie relève l'état de conservation, on procède en deux étapes. On évalue chacun des quatre paramètres relatifs à l'espèce ou à l'habitat (l'aire de répartition; les effectifs ou surfaces; les habitats des espèces ou les structures et fonctions des habitats; les perspectives futures) pour le placer dans une catégorie (vert, orange, rouge, gris). L'état définitif est ensuite défini en fonction de règles de pondération (tableau p. 30). Celles-ci s'inspirent du principe de précaution: ainsi, il suffit qu'un seul paramètre soit mauvais pour que l'état de conservation global de l'espèce ou de l'habitat soit mauvais.

La directive Habitats (comme la directive Oiseaux) cible principalement des espèces et habitats, soit rares, soit menacés. Il ne faut donc pas s'étonner que les résultats fassent apparaître une proportion importante d'espèces et d'habitats en état de conservation inadéquat, voire mauvais. Du reste, une comparaison avec les résultats des autres pays européens laisse apparaître les mêmes ordres de grandeur.

Habitats et espèces

Les domaines alpin et méditerranéen sont ceux où les espèces, comme les habitats, se portent le mieux (50% à 60% d'habitats et d'espèces en état favorable ou seulement inadéquat), tandis que plus de la moitié des habitats et des espèces en domaine atlantique et continental sont en état de conservation défavorable mauvais (figure 1 p. 30). Les habitats rocheux et forestiers sont en relativement bon état de conservation, à l'exception des forêts rivulaires qui subissent les mêmes impacts que la majorité des espèces et autres habitats liés aux milieux aquatiques. Les habitats marins et côtiers sont, eux, en grande majorité en état de conservation inadéquat ou mauvais, ce qui provient dans la plupart des cas à la fois d'une aire de répartition en régression, mais aussi de surfaces en diminution, et d'une dégradation de leur bon fonctionnement. Les habitats aquatiques et humides (tourbières) sont dans une situation similaire, avec à la fois des problématiques de qualité des milieux et de régression des surfaces occupées. Les landes et fourrés présentent des structures et une répartition bien conservées et ne sont pas, dans l'ensemble, soumis à des pressions importantes: leur état de conservation est généralement bon. Les pelouses et prairies, en revanche, sont en état inadéquat à mauvais en domaines continental et atlantique, ce qui est lié – notamment – à une réduction de leurs surfaces.

suite page 30 ●●●

●●● suite de la page 29

La situation dans les domaines méditerranéen et alpin est plus favorable, avec une part assez importante d'habitats en bon état de conservation.

Pour les espèces, on retrouve les mêmes grandes tendances que pour les habitats, avec des espèces littorales (marines et terrestres) et des espèces inféodées aux milieux aquatiques en régression, et des proportions relativement élevées d'espèces forestières et de milieux ouverts en état de conservation favorable ou inadéquat.

Mammifères terrestres et reptiles présentent des états de conservation plutôt bons, avec des aires de répartition et des effectifs stables ; c'est également le cas, dans l'ensemble, pour les insectes à l'exception des

odonates (groupe des libellules). En revanche, les poissons, les crustacés et les amphibiens sont un état de conservation dégradé, leurs aires de répartition comme leurs effectifs notamment étant insuffisants et/ou en diminution. D'autres espèces d'angiospermes sont en revanche déjà en régression à l'heure actuelle. Bryophytes (mousses) et ptéridophytes (groupe des fougères), dont une grande partie est jugée en état de conservation mauvais, présentent une aire de répartition et des surfaces en régression, et des quantités d'habitats propices insuffisants. C'est donc bien dans ce cas la situation actuelle qui est problématique.

Pour les espèces comme pour les habitats, il faut enfin souligner que les états de conservation peuvent être contrastés, pour une espèce ou un habitat donné, dans les différentes régions biogéographiques où il/elle est présent.

Un bon indicateur

Les résultats de cette évaluation constituent un bon indicateur de l'état de la biodiversité remarquable et/ou menacée en France métropolitaine. Ils sont également un instrument important pour le pilotage des politiques de conservation de la biodiversité et pour la prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles.

L'ensemble des éléments transmis par la France est disponible sur le site de la Commission européenne. Une synthèse plus complète sur les résultats de la première évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces est en ligne sur le portail Natura 2000, rubrique « Agir avec le réseau ». Un travail de définition de priorités d'action à partir des résultats de ce premier exercice vient d'être lancé. ■

HÉLÈNE SOUAN - CELLULE BIODIVERSITÉ
DIRECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

➤➤➤ Mél: Helene.Souan@developpement-durable.gouv.fr

En savoir plus

Guide méthodologique du MNHN : www2.mnhn.fr/evaluation

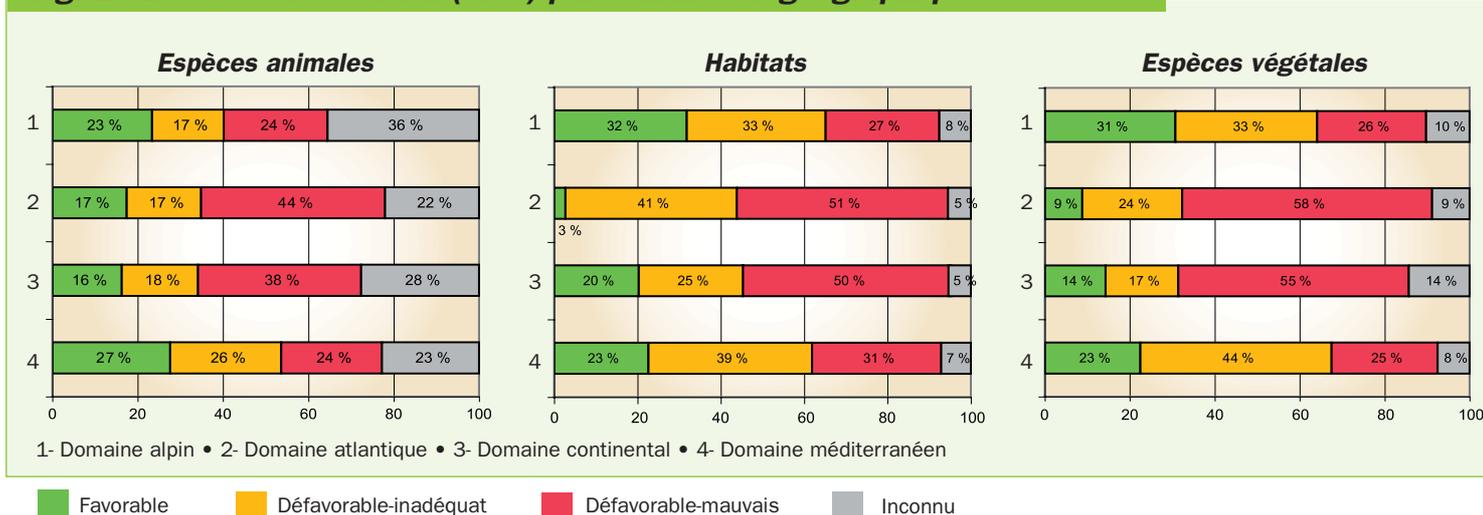
www.natura2000.fr/spip.php?article148

1. Plusieurs structures et organismes impliqués dans la gestion et le suivi des espèces et des milieux naturels ont été mobilisés, soit pour rédiger les fiches d'évaluation, soit pour en assurer une relecture collective afin de les consolider. L'Office national de la chasse et de la faune sauvage, les Conservatoires botaniques nationaux, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'Office national des forêts, des associations naturalistes, etc. Le Conseil national de protection de la nature et le Comité national de suivi Natura 2000 ont également été associés à la démarche.
2. Conformément à l'objectif fondateur de la directive.
3. Cette catégorie équivaut à un état moyen : pas favorable, mais réversible.
4. www.natura2000.fr/spip.php?rubrique84

Paramètres utilisés pour l'évaluation des espèces

	Favorable	Défavorable-inadéquat	Défavorable-mauvais	Inconnu
Aires de répartition	Stable ou en augmentation et > ou = à l'aire de répartition de référence favorable	Toute autre combinaison	Baisse > 1% par an ou + 10% en dessous de l'aire de répartition de référence	Information absente ou insuffisante
Effectifs	Effectifs > population de référence favorable	Toute autre combinaison	Baisse > 1% par an et effectifs < population de référence, ou + 25% en dessous de la population de référence	Information absente ou insuffisante
Habitats	Surface d'habitat suffisante (et stable ou en augmentation) et qualité de l'habitat permet viabilité à long terme de l'espèce	Toute autre combinaison	Surface insuffisante pour assurer la viabilité à long terme ou mauvaise qualité	Information absente ou insuffisante
Perspectives futures	Pressions et menaces non significatives ; espèce viable sur le long terme	Toute autre combinaison	Fortes pressions et menaces, viabilité à long terme compromise ; mauvaises perspectives	Information absente ou insuffisante
État de conservation global	Tout vert ou 3 verts et 1 inconnu	1 orange ou + mais pas de rouge	1 rouge ou +	2 inconnus ou + combinés avec du vert ou tout inconnu

Fig. 1 - État de conservation (en %) par domaine biogéographique





© RNN Étang noir

1

2

3

1. UNE ANIMATION SCOLAIRE SUR LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÉTANG NOIR. - 2. GOÉLANDS.
3. SORTIE AUDITIVE EN BAIE DE SOMME.

Des visages dans le paysage

Quel avenir pour les guides nature saisonniers ?

L'une ne parle que d'oiseaux, l'autre est spécialiste des fleurs de montagnes et le troisième expert en traces d'animaux. Femmes ou hommes, les guides nature saisonniers ont entre vingt et soixante ans. Leurs parcours sont à l'image de leur diversité, du thésard au dessinateur naturaliste, ils sont moniteur de ski en hiver, BTS nature débutant en recherche d'un premier job, naturaliste amateur retraité. Tous différents et pourtant semblables dans cette passion pour la nature qui depuis toujours les jette sur les sentiers. Si la fonction de guide nature est sans âge, son expansion est plus récente. Elle répond à des demandes sociales émergentes et très diversifiées. En zone littorale, le guide nature sensibilise les publics à la fragilité des écosystèmes et concourt à limiter les effets de la surfréquentation estivale. Dans les territoires ruraux, il participe à des actions pédagogiques auprès des scolaires et à créer une animation touristique pour conquérir de nouveaux publics. Il est très souvent à la croisée de politiques publiques longtemps perçues comme contradictoires. Ainsi, sur la réserve naturelle de l'Étang noir, le guide nature recruté pour l'été répond à une demande d'activités d'éducation au milieu naturel ainsi qu'à une attente des opérateurs touristiques soucieux de valoriser leur territoire. De même, en baie de Somme, la politique économique et touristique de la chambre de commerce et d'industrie d'Abbeville se concrétise par une offre de sorties nature destinées à attirer le public ; cependant, l'action des guides nature

contribue aussi à canaliser les 40 000 visiteurs spontanés.

La diversité de lieux, de structures et de politiques publiques se traduit par des situations juridiques et professionnelles très contrastées. Les uns se font payer, les autres sont bénévoles, les plus nombreux sont salariés du service public. Ils relèvent de collectivités territoriales ou d'associations gestionnaires, mais peuvent également exercer en libéral ou être employés par des opérateurs de l'économie touristique. Traversée par des logiques allant du bénévolat à l'approche métier, la profession n'est ni structurée ni réglementée. À ce jour, la réglementation tend à la considérer comme une des spécialités des métiers de l'animation, ce qui conduit à lui appliquer la convention collective nationale correspondante.

Dans la pratique, les employeurs se consacrent à la qualité du recrutement, à la formation et à la professionnalisation des intéressés. Ainsi, pour recruter ses vingt guides saisonniers, le conseil général de l'Isère effectue un premier tamisage à partir de plusieurs centaines de candidats titulaires d'un diplôme de secouriste. L'objectif est de repérer les passionnés de la nature, ceux qui ont une spécialité, une histoire, quelque chose à dire. La sélection se poursuit par des entretiens avec mise en situation. Les candidats retenus suivent une formation interne de cinq jours conjuguant visites de sites, rencontres d'acteurs et formation aux espaces naturels sensibles. Ils sont alors agréés pour intervenir spécifiquement sur ces sites. De son côté, la CCI

d'Abbeville a opté pour une démarche qualité. Les guides nature, organisés en filière, ont rédigé une charte professionnelle et un référentiel qualité. Les postulants guides suivent une formation qui débouche sur un agrément valable trois ans. La qualité de leurs prestations est vérifiée en situation, par des auditeurs. Pour sa part, l'association Alsace nature propose un cycle de deux ans à raison d'un week-end par mois. La formation, payante, peut être prise en charge par l'employeur. Les candidats ne sont pas sélectionnés sur leurs objectifs professionnels, mais sur leur motivation. Ils s'engagent à organiser au moins une visite guidée bénévole. Aussi riches soient-elles, ces expériences, encore ponctuelles et isolées, ne suffisent pas à organiser une profession dont on espère qu'elle a un véritable avenir devant elle. ■

JOËL DEMASSON

En savoir plus

- Didier Fahnauer - Alsace nature
>>> Mél : Communication1@alsacenature.org
- Cati Ducaillar - Réserve naturelle de l'Étang noir
>>> Mél : rn.etangnoir@libertysurf.fr
- Gérard Deserable - CCI d'Abbeville
>>> Mél : g.deserable@littoral-normand-picard.cci.fr
- Marie-Anne Chabert - Conseil général de l'Isère
>>> Tél. : 04 76 00 36 45.
- Convention collective nationale de l'animation
>>> www.legifrance.gouv.fr
- Formation d'animateur nature
>>> www.jeunesse-sports.gouv.fr rubrique emploi-formation
- >>> www.metiers.espaces-naturels.fr

>>> Réserve naturelle des Nouragues/Parc amazonien de Guyane

Contre l'orpaillage clandestin: la télédétection

Des méthodes innovantes pour pallier les difficultés d'accès aux territoires

La gestion du massif forestier guyanais, et plus particulièrement des espaces protégés, nécessite de faire appel à des méthodes innovantes pour pallier les difficultés d'accès et l'immensité des territoires. Face à la pression de l'orpaillage clandestin qui touche gravement deux espaces protégés français majeurs, l'État a mis en œuvre un dispositif de surveillance réactif. L'usage de la télédétection (données à haute résolution fournies par les satellites) apporte des solutions intéressantes.

Le projet s'est développé dans un contexte de plus en plus alarmant sur le plateau des Guyanes. En effet, l'augmentation continue du prix de l'or sur le marché international a accéléré le développement de l'orpaillage clandestin: depuis les années 90, les activités minières ont plus que quintuplé en surface. Par ailleurs, l'orpaillage étant de type alluvionnaire, son impact est localisé le long des cours d'eau et de nombreux habitats naturels sont directement altérés; sans parler de la pollution de la chaîne alimentaire par la remobilisation du mercure couplée à l'augmentation de la concentration de matières en suspension.

Les services de l'État, notamment l'ONF en charge du domaine forestier de l'État et la direction régionale de l'environnement, se sont donc alertés et un outil de suivi de cette activité a été mis au point.

Ce dispositif d'alerte a été mis en œuvre à partir de 2005 sur deux sites-tests particulièrement impactés (carte ci-contre). Le premier sur la Réserve naturelle nationale des Nouragues¹ (le nord-est de la réserve, zone à fort potentiel aurifère, est grevé par un développement récent de petits chantiers clandestins). Le second concerne la rivière Sikini, au nord-est du parc amazonien de Guyane². En effet, depuis plusieurs années, ce secteur subit un développement important de l'activité aurifère clandestine qui touche maintenant de vastes superficies. Les *garimpeiros*, ouvriers de l'orpaillage, sont ici très dynamiques car ils bénéficient de la proximité de la frontière brésilienne.

L'évolution des chantiers. La télédétection était tout d'abord utilisée pour établir le bilan annuel des secteurs impactés et quantifier les surfaces déforestées entre 1990 et 2000. Cette méthodologie a

été développée par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) sur la base d'images issues des satellites Landsat (30 m de résolution) en coopération avec l'ONF qui dispose d'un système d'information géographique (SIG) appliqué à la surveillance de l'activité minière. Le procédé a été ensuite perfectionné en s'appuyant sur les données issues du satellite Spot-5³ (2,5 m et 10 m de résolution) afin de suivre l'évolution des chantiers.

Le dispositif actuel permet de caractériser deux phénomènes directement observables par le satellite.

- LES DÉFORESTATIONS. Nettement visibles, elles permettent de reconnaître précisément les secteurs travaillés. En revanche,

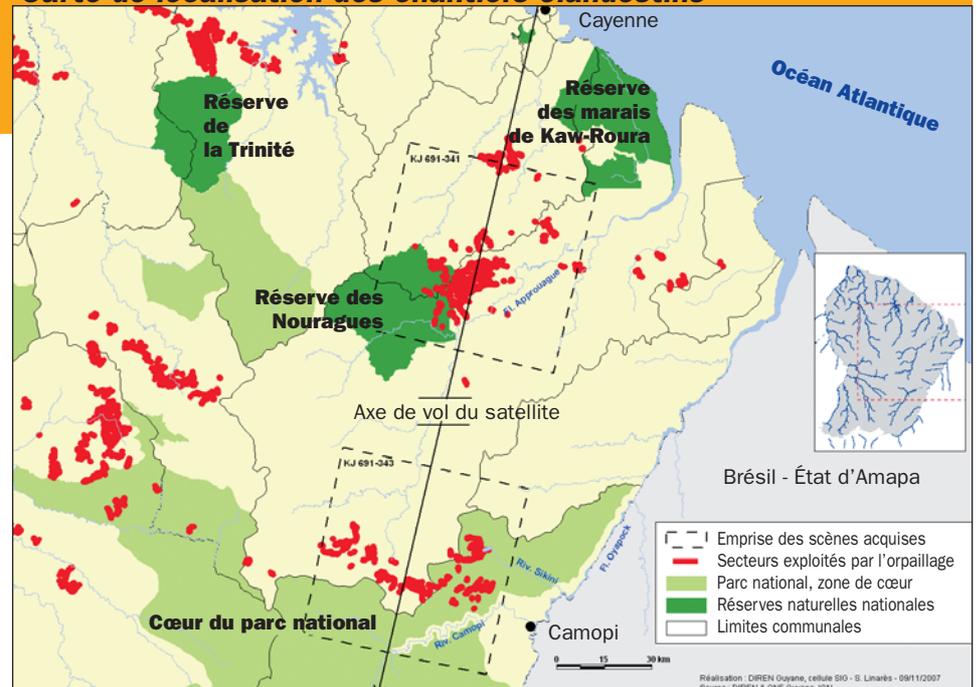
la signature spectrale des déforestations n'est pas discriminante (une forte nébulosité, des franges nuageuses et nuages vaporeux peuvent avoir la même réponse aux traitements automatisés). On analyse donc ces objets sol nu, par photo-interprétation, en numérisant directement leurs limites.

- LA TURBIDITÉ ET LES POLLUTIONS DES EAUX. L'exploitation aurifère telle qu'elle est pratiquée en Guyane, de manière artisanale par lessivage des sols, rejette une quantité importante de matières en suspension dans les cours d'eau guyanais. Les eaux turbides ont une signature spectrale très particulière et beaucoup plus discriminante. Un traitement automatisé est alors possible. En ce qui concerne ce dernier phénomène, il faut distinguer deux cas:

- Pour les petits chantiers réalisés sous couvert forestier – c'est le cas dans la réserve des Nouragues –, les pollutions ne sont observées qu'en aval des cours d'eau, sur leurs tronçons larges d'au moins une dizaine de mètres; les chantiers en eux-mêmes étant situés en amont du signal détecté.
- Sur les zones exploitées sur de grandes



Carte de localisation des chantiers clandestins



surfaces, on peut détecter les baranques (fosses de décantation retenant les eaux du lessivage des sols), ces éléments étant suffisamment grands pour être observés par le satellite.

Le traitement appliqué pour analyser la turbidité est décomposé en six phases :

1. Calibration des images Spot. Les différences d'ensoleillement et d'angles de prise de vue sont corrigées.

2. Calcul de trois indices eau (NDWI), végétation (NDVI) et turbidité (NDCI). Ces indices sont construits à partir des quatre canaux fournis par Spot-5 (à savoir : le moyen infra-rouge sensible à l'eau des feuilles, le proche infra-rouge sensible à la structure des feuilles, le canal rouge sensible à l'absorption chlorophyllienne des feuilles, le canal vert sensible au contenu en eau de l'atmosphère).

3. Application des algorithmes de traitement. Il s'agit de filtres qui, pour chacun des quatre canaux et des trois indices, ne conservent que les pixels répondant aux caractéristiques spectrales de l'objet recherché.

4. Recomposition du signal. On ne garde que les pixels communs aux filtres élaborés comportant les sept critères sélectifs (les trois indices et quatre canaux).

5. Validation et nettoyage manuel des artefacts⁴.

6. Vectorisation du résultat pour intégration dans le SIG de l'ONF.

Un système efficient. À deux reprises, des missions de reconnaissance hélicoptérée de l'ONF ou de la gendarmerie ont validé les résultats. Aujourd'hui, le traitement est opérationnel et permet la mise en place d'un système d'alerte. Le double intérêt de cette démarche réside, d'une part, dans la qualité des traitements développés par le Cirad et l'ONF et, d'autre part, dans la régularité et la rapidité de couverture offerte par les satellites. En cela, le satellite Spot-5 s'est révélé très réactif : sur une année complète de suivi, il a permis d'acquérir des scènes tous les onze jours en moyenne. Par ailleurs, la présence de la station SEAS en Guyane autorise une réception quasi instantanée des données (et ce gratuitement, grâce à un conven-

tionnement entre l'État et l'exploitant du satellite, Spot image).

Désormais, l'outil de détection automatique de mise en alerte permet de localiser finement chaque site d'extraction aurifère actif. Les services de l'État peuvent donc avoir une information rapide et fiable sur l'orpaillage et optimiser leurs missions de police de l'environnement. Ainsi, les forces de l'ordre pourront engager des opérations de destruction des chantiers. Par ailleurs, les données issues de Spot-5 étant de meilleure résolution, le bilan patrimonial des surfaces exploitées a également été amélioré.

Perceptives. Cet outil de télédétection sera intégré à l'Observatoire de l'activité minière en Guyane (plate-forme interservices de centralisation de données portée par la préfecture de la région et dont la mise en œuvre opérationnelle a été confiée à l'ONF). Dans ce cadre, le système d'alerte sera étendu à l'ensemble du territoire

concerné par l'activité minière, soit un tiers de la Guyane. Ces outils pourront également être extrapolés pour suivre d'autres phénomènes liés à la déforestation et à la pollution des cours d'eau, comme l'évaluation de la turbidité des eaux, dans le cadre de nouveaux programmes de recherche. ■

SÉBASTIEN LINARÈS - DIREN GUYANE

PIERRE JOUBERT - ONF

VALÉRY GOND - CIRAD

1. Plus grande réserve terrestre française couvrant 100 000 hectares de forêt tropicale, gérée depuis 2008 par l'ONF.

2. Parc national créé en 2007.

3. Ces données sont acquises directement à Cayenne auprès de la nouvelle station de réception SEAS Guyane (surveillance de l'environnement amazonien assistée par satellite).

4. Anomalies techniques relevant du traitement automatisé.



**CHANTIER
TYPIQUE
D'ORPAILLAGE
CLANDESTIN.**

**VUE AÉRIENNE
D'UN CHANTIER
D'ORPAILLAGE.**

© S. Linarès - Diren Guyane

© S. Linarès - Diren Guyane

➤➤➤ **Mél : Sebastien.linares@guyane.ecologie.gouv.fr**



TABLEAU COMPARATIF DES ESPACES NATURELS DE FRANCE

DÉNOMINATION	CRÉATEUR	ORGANISMES DE GESTION	TERRITOIRES	MODE DE GESTION	FINANCEMENTS
Parcs nationaux 9 et 2,5 millions d'ha, 4,85 millions d'ha avec aire d'adhésion.	État.	Un établissement public administratif par parc.	Écosystèmes pas ou peu habités (haute montagne, îles, forêts).	Réglementaire (décret de création) et concertation croissante (charte).	État.
Parcs naturels marins 1 de 3550 km ² .	État.	L'Agence des aires marines protégées + comité de gestion.	Espaces marins très vastes, jusqu'aux 200 milles au-delà des eaux territoriales. Domaine public maritime.	Plan de gestion. Concerté.	État.
Conservatoires de l'espace littoral et rivages lacustres 400 sites, 113000 ha.	État.	Collectivités, fondations, associations, établissements publics.	Littoral, bords de lacs, zones humides des départements côtiers. Domaine public maritime depuis 2002.	Acquisition de foncier. Convention de gestion. Plan de gestion	État.
Parcs naturels régionaux 45 parcs sur plus de 7 millions d'ha.	État sur proposition de la région.	Syndicats mixtes (communes, région, département voire chambres consulaires).	Tous types, plutôt vastes (jusqu'à 400 000 ha).	Contractuel (charte pour 12 ans renouvelable). Marque déposée par l'État.	État, région, département, communes et Europe.
Réserves naturelles nationales 157 sur plus de 2,8 millions d'ha y compris réserves régionales.	État.	Tous statuts.	Espaces naturels terrestres et marins non habités. Superficie modeste. Protection d'un élément précis du patrimoine naturel présentant un intérêt national.	Plan de gestion.	Divers.
Réserves de chasse et de faune sauvage 12 000 sites et 2,5 Mha.	État (préfet).	Associations de chasse, fédérations, ONCFS.	Terrain de toute nature abritant des espèces gibiers	Variable.	Chasseurs.
Réserves de pêche.	État (préfet).	Associations de pêche, fédérations, Onema.	Cours d'eau, canaux, plans d'eau.	Variable.	Pêcheurs.
Arrêtés de Biotope + de 600 sur 300 000 ha.	État (préfet).	Généralement aucun sauf si situé dans un autre espace naturel protégé.	Biotope nécessaires aux espèces protégées. Toutes sortes de milieux naturels de petite superficie. Y compris domaine public maritime.	Généralement pas.	Aucun.
Réserves naturelles régionales (160) et réserves naturelles corses (6).	Conseil régional et Assemblée de Corse.	Tous statuts.	Superficie modeste et protection d'un élément précis du patrimoine naturel ne présentant pas un intérêt national - anciennes réserves naturelles volontaires.	Plan de gestion.	Divers mais surtout conseil régional.
Conservatoires des espaces naturels (30 CEN) 2 050 sites - 120 000 ha.	Association.	Conservatoire en général. Tous types pour les locations.	Milieux de taille modeste non habités.	Plan de gestion.	Divers surtout région.
Réserves biologiques dirigées (161) et intégrales (42). 184 000 ha.	ONF.	ONF.	Forêts.	Plan de gestion.	ONF et collectivité territoriale.
Sites inscrits (2 639 pour + de 826 000 ha) et sites classés (4 784 pour + de 1,68 Mha).	État (préfet).	Aucun.	Monuments naturels et sites de caractère artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque.	Aucun.	Aucun.
Espaces naturels sensibles 82 dépt. ont voté la taxe départementale (TDENS).	Département.	Conseil général ou personne publique/privée qualifiée.	Tout espace naturel, sentiers et chemins.	Acquisition foncière (préemption), entretien et ouverture au public.	Taxe départem. espaces nature sensibles.
Natura 2000 1 706 sites sur 6,8 Mha.	État. Europe.	Organisme gestionnaire d'espaces naturels. Intercommunalités.	Divers milieux, suivant présence d'habitats ou espèces d'intérêt communautaire.	Document d'objectifs, contractuel.	Europe, État, collectivité terr
Réserves de biosphère (10).	Unesco (Man and biosphère).	Parcs nationaux, parcs naturels régionaux, association, syndicat mixte.	Écosystèmes et mosaïques d'écosystèmes terrestres ou marins.	Suit le statut du territoire de protection auquel il est associé.	Divers, de la région à l'Europe.
Grands sites 32 sites dont 6 avec label.	Collectivité.	Regroupement de communes.	Sites paysagers touristiques, obligatoirement sites classés.	Plan de gestion. Label.	État + divers.

L'organisation des aires protégées de France

Boîte à outils ou usine à gaz ?

DELIGNÉ

	RÉGLEMENTATION	UICN*
	Des interdictions communes (publicité, travaux non autorisés, activités industrielles). Des interdictions propres à chaque parc en fonction de sa réglementation. Charte opposable aux Plu et Scot.	2 (cœur) 5 (aire d'adhésion)
	Pas de réglementation propre. Superposition des réglementations sectorielles. Avis conforme nécessaire pour certaines activités.	non validé
	Restrictions d'usage ou d'accès définies par arrêtés municipaux ou préfectoraux.	4 et 5
	Pas de réglementation, charte opposable aux documents d'urbanisme.	5
	Spécifique, dans décret de création : limitation ou interdiction de certaines activités en fonction de la nature de l'élément à protéger. La publicité est interdite.	4
	Interdiction de chasse et, suivant les réserves, limitation d'accès aux véhicules et personnes.	4
	Interdiction de pêche.	4
	Spécifique à chaque site suivant habitats et espèces concernés et activités menaçantes. Très contraignante en général.	4
	Comme les réserves nationales sauf pour la pêche, la chasse, l'extraction de matériaux, l'utilisation des eaux qui ont leur propre réglementation.	non classé
	Aucune réglementation propre. Variable d'un site à l'autre (contractuel).	non classé
ité	Propre à chaque réserve (interdiction de toute activité pour les réserves intégrales).	non classé
	Autorisation (sites classés) ou déclaration (sites inscrits) pour travaux susceptibles d'entraîner une modification de l'aspect et de l'état du site protégé. Répression des dégradations ou des destructions.	3
is	Aucune réglementation propre.	non classé
t.	Pas de réglementation spécifique, sauf projets et programmes soumis à étude d'impact.	4 ou 5
	Pas de statut unique « réserve de biosphère ». Elles ont un statut associé ; à savoir superposé à celui de protection nationale préexistant.	non répertorié
	Suit la réglementation du site classé auquel il est associé.	non répertorié

La détermination d'espaces naturels aux fins de leur protection est universellement partagée, et ce depuis le tout début du 20^e siècle : le droit de l'environnement révèle là l'une des caractéristiques d'un droit commun aux différents systèmes de protection et de préservation de la diversité biologique. On observe d'ailleurs que le droit international et les droits communautaires régionaux et sous-régionaux ont été fondamentaux pour la consécration des « zones protégées ». Il n'est pas toujours facile cependant d'appréhender les dénominations des catégories représentatives de ces espaces, ressources et milieux naturels.

Cette situation ne tient pas seulement à des problèmes terminologiques. Elle trouve son origine dans des différences substantielles entre désignations sem-

blables qui en font parfois de véritables appellations non contrôlées.

Observons d'abord que les modes de gestion, s'ils restent caractéristiques de tel ou tel espace naturel, ne les déterminent pas exclusivement. L'essentiel se trouve dans le constat simple de la multifonctionnalité de ces espaces qui diffèrent par leur statut (international, national, local), leur taille, leur nature propre (terrestre, marine, lacustre), leur finalité (contrôle des activités, protection des habitats, ouverture au public) ou encore par les techniques juridiques de protection (loi, réglementation, contrat de gestion) dont les modalités peuvent être combinées.

Démarches réglementaires. On y range traditionnellement diverses aires protégées, tels que les parcs nationaux, les sites inscrits et classés, les réserves naturelles et les arrêtés de Biotope. Leur caractère réglementaire n'est plus une caractéristique exclusive dans la mesure où des mécanismes de concertation accompagnent de plus en plus leur mise en œuvre.

C'est le cas des parcs nationaux qui constituent, aujourd'hui encore, en dépit de l'évolution des classifications, le degré maximum de la protection des espaces naturels (avec les réserves intégrales). Terrestres ou marins, ils obéissent, contrairement à ce que l'on pourrait parfois penser, aux mêmes caractéristiques internationales. Ils sont créés par voie de loi et font l'objet de mesures restrictives assez étendues, notamment en vue de limiter la pression des activités humaines. Le type de réglementation, applicable par voie administrative, peut imposer des modèles de gestion différenciés selon les territoires et les contextes.

Tel est également le cas des réserves qui constituent une catégorie générique, laquelle peut se décliner en fonction du milieu à protéger et du particularisme de la protection à assurer. Les réserves diffèrent selon leurs statuts internationaux (réserves de biosphère), nationaux (réserves nationales, réserves biologiques domaniales), régionaux ou locaux (réserves naturelles régionales...). Les deux premières



© M. Voydeville et A. Pezet

L'ÎLE AU BEURRE (LÔNE DU RHÔNE, ARRÊTÉ DE BIOTOPE).

* Le classement est attribué en fonction du niveau d'intervention humaine dans la gestion : d'abord et *a priori* en fonction des textes législatifs ; *a posteriori* en fonction de la concordance entre les objectifs de gestion définis par l'UICN pour ses différentes catégories et les objectifs de gestion affichés par les sites (qui peuvent être différents selon les zones à l'intérieur d'un même site). Il comporte les catégories suivantes :

- 1 - réserve naturelle intégrale ou de nature sauvage,
- 2 - parc national,
- 3 - monument naturel,
- 4 - zone de gestion des habitats ou espèces,
- 5 - paysage protégé,
- 6 - zone de gestion durable des ressources naturelles.

suite page 36 ●●●

●●● suite de la page 35

peuvent, à l'instar des parcs nationaux, être terrestres ou marines. Quant aux arrêtés de Biotope, ils constituent une modalité réglementaire particulièrement adaptée aux milieux de petite superficie en vue de protéger des espèces.

Acquisitions foncières.

Il s'agit d'acquérir des milieux fragiles à titre conservatoire, afin d'éviter leur dégradation. C'est le cas de sites du littoral pour lesquels a été mis en place un outil institutionnel chargé de leur protection spécifique (Conservatoire du littoral) qui contractualise avec les collectivités chargées d'en assurer une gestion conforme aux finalités poursuivies.

Les « espaces naturels sensibles » départementaux sont des périmètres de protection, instaurés d'abord pour l'exercice du droit de préemption dans les départements littoraux, puis généralisés par la suite à tous les départements afin de préserver, avec une orientation domaniale, la qualité des sites, paysages et milieux naturels. D'autres territoires sont gérés, par acquisition ou par contrat, dans le cadre associatif des conservatoires d'espaces naturels.

Dispositions contractuelles. Elles sont en cours de systématisation et devraient se multiplier. C'est le cas depuis longtemps des parcs naturels régionaux dont la charte est négociée au cas par cas par les collectivités contractantes, c'est également celui des zones Natura 2000 (« zones spéciales de protection ou de conservation ») qui, en France, sont gérées sur la base d'un « document d'objectif » négocié par les partenaires locaux en fonction de l'insertion de la préoccupation de protection des espèces et habitats dans le tissu économique et social local.

Le tableau comparatif (p. 35) concerne la France. Il vise à clarifier cette situation au double regard de la législation nationale et du droit international et communautaire, afin que les mêmes notions correspondent à la même réalité juridique. Son but est de faciliter les rapprochements indispensables dans le domaine fort complexe des instruments de mise en œuvre de la protection de la nature. ■

STÉPHANE DOUMBÉ-BILLÉ

PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC UNIVERSITÉ LYON 3

>>> Mél: doumbé@univ-lyon3.fr



MAIRIE DE SAÛL (GUYANE). CE MINUSCULE VILLAGE EST SITUÉ AU MILIEU D'UN OcéAN DE VERDURE (QUELQUES JOURS DE MARCHÉ), UNE SOIXANTAINÉ D'HABITANTS Y VIVENT.

Le système D des associations

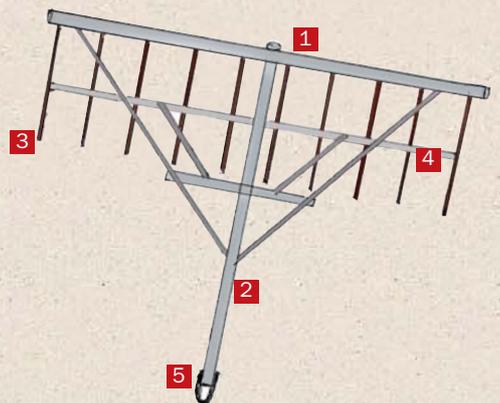
Les faibles moyens financiers de certaines associations d'utilisateurs les « condamnent » à trouver des solutions accessibles et satisfaisantes. Sur le lac d'Aureilhan (Landes), une association de pêcheurs a mis au point un système d'arrachage des jussies comportant un râteau, tracté par un véhicule depuis la berge. Des échanges avec les scientifiques du Cemagref ont permis de perfectionner l'outil et, notamment, de régler l'écartement des dents. « C'est un râteau de 2 m, avec des dents de 40 cm de long, mais j'ai dû faire des renforts dans le milieu, car les premières fois, on avait mis des dents un peu trop simples et elles partaient à la mer », explique le président de l'association. « Pour le manipuler, ce n'est pas facile et il ne faut pas que le râteau soit trop lourd. Aussi, on l'a construit en inox. On met le râteau sur un bateau, et on l'amène au large de la jussie. Ensuite, on le culbute dans l'eau, et on tire. » Une solution alternative est parfois pratiquée : un câble lesté tiré depuis la rive.

Ces techniques présentent l'inconvénient de ne pas être sélectives. Elles doivent donc être uniquement appliquées pour retirer des herbiers denses et souvent monospécifiques de jussies. Dans le cas de colonisations plus éparpillées en mélange avec des plantes indigènes, un arrachage manuel « classique » est recommandé. ■

MARIE-JO MENOZZI

Confection du râteau

- 1- TUBE DE 2 M
- 2- TUBE DE 1,20 M
- 3- DIX DENTS, DE 2 CM DE DIAMÈTRE ET DE 40 CM DE LONGUEUR, ESPACÉES DE 20 CM
- 4- RENFORTS AU MILIEU DU RÂTEAU
- 5- ANNEAU DE TIRAGE



ARRACHAGE DE LA JUSSIE AU LAC ST-PAUL-EN-BORN PAR LES BÉNÉVOLES DE L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS. EN TROIS ANS, ILS EN ONT ARRACHÉ 560 M³.

© Christian Meraut - AAPPMA de Mimizan



La modernité des techniques archaïques

L'arrachage manuel de la jussie serait donc une innovation



« On dit volontiers que le progrès technique libère les travailleurs. Par rapport à l'effort physique, c'est indubitable, mais au prix de quelles servitudes nouvelles ? »
Philippe Roqueplo¹

La jussie est une plante exotique, aquatique, très envahissante, que de nombreux gestionnaires tentent de réguler. Pour cela, trois types de techniques sont généralement utilisés : arrachage mécanique, arrachage manuel ou application d'herbicide ; le choix d'une technique reposant, croit-on, sur des critères strictement objectifs, à savoir son efficacité pour atteindre l'objectif fixé (dans cette perspective, l'arrachage mécanique et l'emploi d'herbicide apparaissent les plus efficaces). Et pourtant ! Ces choix sont également guidés par des facteurs sociaux et culturels, dans lesquels les représentations et les croyances sur les différentes techniques, jouent un rôle majeur. Le cas de l'arrachage manuel de la jussie nous en offre d'ailleurs un bon exemple.

Ce procédé est préconisé pour arracher la jussie dans certaines conditions d'envahissement, notamment dans un objectif de préservation des milieux. Cependant, sa perception de la part des acteurs locaux n'est pas forcément très positive. Celle-ci, en effet, va à l'encontre des représentations dominantes dont les techniques sont l'objet dans notre société : les méthodes issues, le plus récemment, du progrès technique étant *a priori* créditées de la plus grande efficacité. Dans ces représentations, les

solutions pour gérer la jussie passeraient donc par la mise au point de machines plus perfectionnées que celles existantes ou d'un herbicide plus efficace et plus élaboré : solutions techniques considérées comme les plus à la pointe du progrès.

A contrario, l'arrachage manuel va à l'encontre de ces représentations et, de ce fait, son application peut être fort contestée. La mise en place de chantiers d'arrachage manuel dans certains sites s'est ainsi heurtée à de vives réticences de la part d'acteurs locaux (agriculteurs, élus, gestionnaires, etc.). Cette technique est perçue comme « archaïque », comme « un retour à l'âge de pierre ». Globalement on dira qu'elle est perçue comme une régression, et non pas comme un progrès en matière de gestion des milieux. Il lui est notamment reproché la pénibilité du travail, amenant à la comparer à un travail de forçat ou à un retour à l'esclavage, qui remet en cause tout ce que « le progrès », dans les représentations dominantes, a apporté à l'homme, à savoir la réduction de la pénibilité du travail physique.

Pourtant, la mise en place de chantiers d'arrachage manuel a permis de montrer l'efficacité de la méthode. Elle relève d'innovations sociotechniques et induit une réflexion sur les modalités d'organisation

du travail, à savoir : ergonomie, travail d'équipe, équipements, valorisation du travail par l'embauche de personnes diplômées, valorisation des compétences d'observation de la nature... Elle suppose aussi de redéfinir un travail préalablement considéré comme difficile. Ainsi, on est obligé de s'interroger : pour les arracheurs, le travail serait-il pénible ? Certes, mais avec d'indéniables avantages, tels que présentés par les « arracheurs » eux-mêmes : ne pas être exposé au bruit ni à la cadence des machines, être dehors, participer à la connaissance et l'observation du milieu naturel. Ainsi, la technique d'arrachage manuel fait un pied de nez aux représentations dont les techniques modernes sont l'objet, dans la mesure où la technique jugée la plus archaïque constitue une modalité pertinente de gestion des espèces envahissantes dans les contextes particuliers où son application est la plus efficace. ■

MARIE-JO MENOZZI - ETHNOSOCIOLOGUE

ALAIN DUTARTRE - HYDROBIOLOGISTE

➤➤➤ Mèls :

marie-jo.menzozi@wanadoo.fr
alain.dutartre@bordeaux.cemagref.fr

1. Polytechnicien, ancien directeur de recherche au CNRS, Philippe Roqueplo s'est illustré par ses recherches sociologiques sur les conditions d'un contrôle démocratique du développement technologique. Il a été en France le pionnier de la réflexion sur l'expertise scientifique.

Le pari de la Tour du Valat

Gestion concertée et collective d'une zone humide



1

© Nicolas Beck - Tour du Valat



2



© Nicolas Beck - Tour du Valat

3

1- CONCERTATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SUIVI DE LA VÉGÉTATION AQUATIQUE SUR UN MARAIS TEMPORAIRE. • 2- PÊCHE COLLECTIVE POUR LE SUIVI DES POISSONS D'UN ÉTANG PERMANENT. • 3- PASSERELLE AMÉNAGÉE PAR LES VILLAGEOIS : UNE MANIÈRE D'OFFICIALIZER L'ENTRÉE SUR LE SITE.



Concertation et co-construction sont de plus en plus recherchées. Depuis les années 90 en effet, les projets de conservation et de gestion des espaces naturels intègrent la population locale dans les processus de décision. Dans les faits, cependant, les exemples de succès restent limités et la majorité des projets demeurent au stade de la consultation et l'implication réelle de la population reste faible. La Tour du Valat, qui est un centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes, a pourtant fait le pari de développer un tel projet en Camargue. Quatre années d'expérience autorisent un premier bilan.

Le projet débute en 2003, la Tour du Valat propose aux villageois d'un hameau de Camargue (550 habitants) de cogérer un marais dont elle est propriétaire. Seul cadre imposé: les activités développées doivent respecter les enjeux environnementaux et privilégier le multi-usage. En accédant à cet espace naturel auparavant fermé, les villageois pourront en bénéficier pour leurs loisirs comme pour l'exploitation des ressources. Un processus associant propriétaire, villageois, scientifiques et acteurs locaux (éleveurs, chasseurs...) doit permettre de définir les objectifs de gestion du site.

Le cycle du projet. La réussite du projet repose notamment sur sa méthodologie caractérisée par la recherche d'implication croissante des habitants. Dans un premier temps (en mai

de la même année), les villageois sont invités à remplir un questionnaire pour faire part de leurs souhaits sur le devenir du site. La présentation des quatre-vingt-dix activités évoquées donne lieu à une réunion publique qui permet de « repérer » des habitants motivés. Ceux-ci sont alors sollicités pour former des groupes de travail qui analyseront la faisabilité des activités et proposeront des objectifs à moyen terme. Pour ce faire, les groupes choisissent de travailler en suivant le schéma appliqué à la gestion intégrée des zones côtières¹. Trois phases caractérisent ce processus (figure 2):

- Une phase préliminaire d'identification des acteurs, du contexte, des problématiques, des atouts et des contraintes. Elle débute par la réalisation d'un diagnostic écologique, complété

par un diagnostic socio-économique (sur la base d'entretiens et de recherches bibliographiques). Des soirées de projection, café historique, sorties sur le terrain... sont ainsi organisés qui permettent de retracer la mémoire collective du site.

- Une phase de préparation et d'élaboration des objectifs. Lors de cette étape, trois groupes de travail traitent respectivement des activités récréatives, pédagogiques et celles liées à l'exploitation des ressources naturelles. À ce stade, les groupes formulent des propositions d'activités et déclinent les opérations nécessaires à leur mise en œuvre. Il leur est demandé de prendre en compte les atouts et contraintes du site.

Pour aider les villageois à clarifier leurs objectifs, des visites sur le site ou les chantiers sont régulièrement organisées. Loin d'être anecdotiques, ces visites se sont révélées capitales: ce sont elles qui, véritablement, ont permis l'appropriation du projet par les villageois.

- Une phase de mise en œuvre (recherche de fonds, montage institutionnel, formation, études, suivis).

À l'issue de cette phase (2004), l'ensemble des objectifs et des activités est synthétisé en un plan de gestion simplifié. Document de référence (pour la durée impartie de trois ans), il précise les opérations à mettre en place. C'est d'ailleurs à cette époque, au début de la mise en

pratique des activités que naît le souhait de créer une structure de gestion propre au site: l'Association des marais du Verdier.

L'implication croissante des villageois.

Dès le début de la démarche, les habitants rêvaient davantage d'un projet de village que d'un projet de site: ils souhaitaient des retombées sociales et économiques. À l'époque, une dizaine de personnes participaient à chacun des groupes de travail mensuels. Ainsi, petit à petit, l'implication des villageois va croissant; en 2005, un observatoire est construit, un troupeau de 40 vaches Camargue pâture sur le marais ouest, des conventions d'herbages sont signées avec des propriétaires de chevaux, la chasse est pratiquée sur un des bassins et un sagneur vient exploiter le roseau. La mise en œuvre collective d'actions comme la construction d'une passerelle d'accès ou encore la restauration d'un lieu de vie (le Cabanon) contribuent encore à augmenter l'appropriation du site par les habitants du village.

Quand l'ensemble du site est rendu accessible aux promeneurs, des suivis écologiques sont même mis en place impliquant des bénévoles du

village, désormais familiarisés avec les méthodes d'inventaire (les données recueillies permettent d'apprécier l'impact de la gestion sur les milieux, faune et flore). En 2007, une étudiante, qui évalue le projet, démontre d'ailleurs son impact favorable en termes de renforcement de liens sociaux.

Plusieurs autres points attestent d'une appropriation collective: le nombre d'adhérents a régulièrement augmenté (à ce jour, 47 habitants sont membres de l'association, soit un foyer sur trois). Vingt à trente personnes assistent aux animations. Le nombre d'heures de bénévolat est important (de 301 à 480 h/an) si on le rapporte à l'effectif des personnes impliquées.

Enfin, de nouvelles demandes sont régulièrement formulées. Les promeneurs ont dépassé 1 000 personnes en 2007. La période initiale d'attente est terminée: le bouche à oreille fonctionne et la satisfaction des villageois est générale.

À quel coût? Le projet est démonstratif, il convient cependant d'aborder la question de son coût qui, dans ce cas précis, incombe à une structure privée; la Tour du Valat ayant assuré la prise en charge des investissements mais également du fonctionnement. Qu'en est-il donc? Dès 2003, la démarche a mobilisé un chef de projet et un animateur, tous deux à temps partiel. Par ailleurs, et selon les thématiques abordées, d'autres compétences de la Tour du Valat ont été sollicitées (socio-économistes, naturalistes, scientifiques...). Les budgets annuels de fonctionnement sont compris entre 50 000 et 83 000 euros pour un équivalent de 120 à 210 jours (figure 1). Depuis 2004, la majorité des coûts est imputable à l'animation.

Par ailleurs, le propriétaire (souhaitant une mise en œuvre rapide des actions) a mis à disposition de l'association, du matériel et des fonds permettant aménagements, révision des ouvrages

d'infrastructures, signalétique, portails... Cet investissement annuel supplémentaire est compris entre 19 000 et 30 000 euros.

Aujourd'hui, cinq ans après le lancement, l'animateur mis à disposition par la Tour du Valat reste très fortement mobilisé (mi-temps ou trois quart-temps) pour la conduite des réunions (une à deux par mois), l'organisation des événements (mensuels), la mise en œuvre des chantiers (hebdomadaires), les demandes de subvention et les réponses aux appels à projets.

Fin 2007, le nombre de réunions approche la quarantaine. Ainsi, l'implication permanente de l'animateur conditionne toujours fortement la mise en œuvre conjointe des chantiers, la bonne réalisation des actions et l'implication élevée de certains des villageois.

Pari gagné? Le projet a insufflé une dynamique et la gestion participative est réelle. L'appropriation du site est forte, le multi-usage effectif et la satisfaction des habitants paraît générale. Certains conflits d'usage ont pu être expliqués et semblent intégrés dans les échanges. Cependant, le fait que le projet soit encore porté par l'animateur de la Tour du Valat ne facilite pas le transfert des responsabilités. Les personnes se reposent sur ses compétences (techniques, oratoires, humaines, etc.) et lui témoignent une grande confiance. S'il est légitime que le propriétaire pérennise son investissement, une réflexion devra être menée pour accroître l'implication des habitants et des usagers du site dans le fonctionnement de l'association. ■

NICOLAS BECK, LISA ERNOUL,
CORALIE HERMELOUP TOUR DU VALAT

>>> Mèl: beck@tourduvalat.org

1. Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières, vol. II, J. Denis et Y. Henocque, Unesco, 2001.

**Fig. 1 - Gestion concertée
Coûts de fonctionnement**

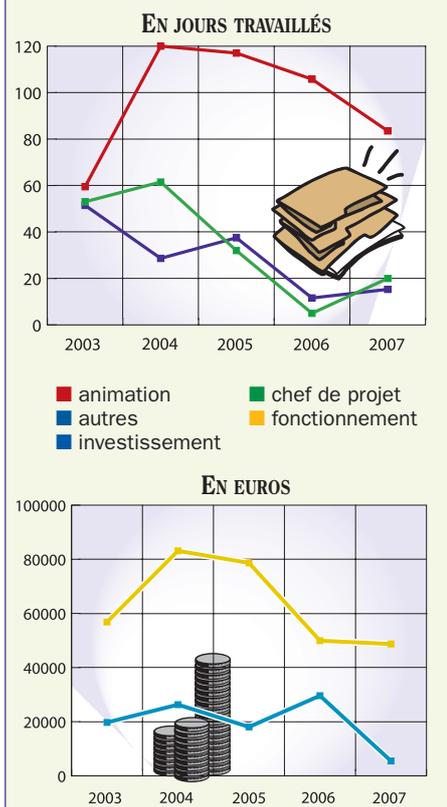
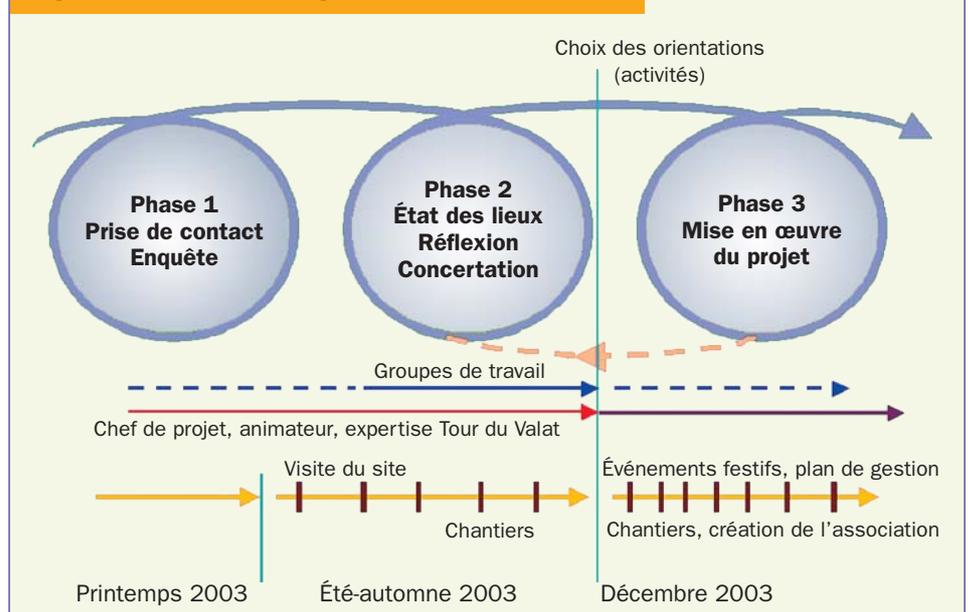


Fig. 2 - Processus de gestion concertée





© Christophe Gotti - PN Vanoise

DANS UN CADRE DIFFÉRENT DE CELUI DE LA MAISON DU PARC À PRALOGNAN, LE REFUGE DE TÊTE ROUSSE (MONT-BLANC) PROPOSE UNE ADÉQUATION ENTRE UN BÂTIMENT, SES FONCTIONS ET SON CONTEXTE.

Permis de construire à Pralognan

Controverse des anciens et modernes

L'architecture est un sujet de débats sans fin. Ainsi, le projet d'extension de la maison du parc et du tourisme à Pralognan-la-Vanoise a récemment conduit à des discussions nourries sur la forme à donner, alors que tout le monde s'accordait sur l'organisation intérieure des fonctions. Dans l'absolu, l'état actuel du bâtiment, archétype des années 70, et les fonctions à satisfaire commanderaient une réponse de type contemporain. Ce serait faire fi de la vision qu'en ont les habitants et leurs élus, lesquels ont tout autant de légitimité à s'exprimer que les spécialistes de l'art de construire, investis d'une mission culturelle qui suppose une dose élevée de pédagogie. Entre les deux, le maître d'ouvrage, qui est aussi le gestionnaire de l'espace protégé voisin (vers lequel ce type de maison joue un rôle d'interface reconnu et largement développé dans cette revue) ne peut guère faire autre chose que rechercher un consensus. Certains acteurs privilégient l'extérieur à l'intérieur, l'apparence aux fonctions, le mimétisme à l'expression de l'éventail des possibilités offertes par la technique moderne. Ils invoquent les attentes des touristes quant à l'ambiance de leur lieu de séjour, alors qu'aucune enquête (à notre connaissance) ne vient étayer ce discours. Les touristes étrangers qui visitent Paris préféreraient-ils Notre-

Dame à la Tour Eiffel ? À l'opposé, les spécialistes pensent qu'un bâtiment public se doit d'afficher une altérité dans un contexte donné, de se signaler au visiteur bien avant les panneaux et autres enseignes. On voit d'ailleurs dans d'autres contextes qu'une architecture figée conduit à la surabondance de signalétique, parfois d'un goût douteux et qui n'a rien de traditionnel. Quand les bâtiments ne se distinguent plus de par leur forme, il faut trouver le moyen de les distinguer autrement. La bonne réponse architecturale semble être celle qui permet de satisfaire au mieux les besoins et le bien-être des utilisateurs, en donnant au bâtiment la visibilité qu'il mérite selon sa fonction et en consommant le moins possible d'énergie en construction puis en exploitation. Il est probable dans la plupart des cas que les modèles de référence traditionnels ne répondent plus à cette définition. La fonction de médiation va une fois de plus devoir prendre le pas sur la technique pure pour accompagner les nécessaires évolutions. Les calendriers explosent mais l'acceptation sociale du résultat en vaut la peine. ■

DOMINIQUE GIARD - RESPONSABLE DU PÔLE DÉCOUVERTE-AMÉNAGEMENT - PARC NATIONAL DE LA VANOISE

>>> Mél: dominique.giard@vanoise.com

NATURALISTE OU GÉNÉTICIEN : DEUX REGARDS DIFFÉRENTS

Dans le numéro d'octobre (n° 20) de la revue *Espaces naturels*, Marc Cheylan signait un article intitulé « Préserver la biodiversité, une stratégie pour éviter les pièges ». Emmanuel Lierdeman, ingénieur agronome, écologue et géographe, invite l'auteur à apporter quelques précisions :

« **D**ans votre conclusion vous vous rangez, si j'ai bien compris, du côté de l'écrasante (?) majorité de ceux qui s'attachent à préserver les espèces les plus menacées et non les "jeunes conquérantes". Mon regard est peut-être biaisé du fait que je suis aussi dans le camp des naturalistes et écologues et non des généticiens, et je serais d'autant plus heureux d'avoir une ou quelques références de généticiens qui considèrent qu'il vaudrait mieux préserver "les jeunes". » ■

EMMANUEL LIERDEMAN

INGÉNIEUR AGRONOME, ÉCOLOGUE ET GÉOGRAPHE

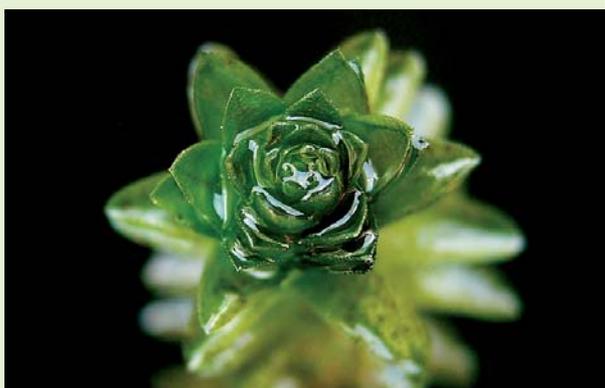
ÉLODÉE DU CANADA. SON INTRODUCTION DANS LES COURS D'EAU D'EUROPE A CRÉÉ DES PROBLÈMES DU FAIT DE SA PROLIFÉRATION INCONTRÔLABLE.

Préserver ce que l'on est incapable de créer

J e n'ai pas de « références » à vous proposer pour étayer mon propos qui repose sur des débats souvent entendus, à l'occasion de séminaires ou de colloques, et d'une pensée assez commune chez les généticiens des populations. Il est vrai que d'un point de vue purement évolutif, mieux vaut sauvegarder les espèces dynamiques (c'est-à-dire abondantes, largement distribuées, diverses sur le plan génétique) que les espèces rares sans grand avenir évolutif. L'ennui, c'est que les espèces communes et non menacées représentent une très faible part de la biodiversité. La majorité des espèces sont en effet spécialisées, tant sur le plan écologique que sur le plan spatial. Faire le choix des espèces « gagnantes » reviendrait ainsi à condamner près de 80 % des espèces vivantes actuelles. En outre, faire le choix des espèces « gagnantes » revient à faire un pari risqué sur l'avenir car, si tant est que le choix soit bon, il faudra attendre quelques millions d'années (1 million pour les espèces les plus « rapides ») pour voir se reconstituer la biodiversité telle qu'on la connaît aujourd'hui ! Par ailleurs, de nombreuses raisons rendent cette idée non soutenable. Raisons écologiques tout d'abord : la diversité des espèces contribue largement à la stabilité des écosystèmes, et la redondance de celles-ci sur le plan écologique y est sans doute pour quelque chose. Or, on ne sait toujours pas à partir de quand (quel niveau de pertes) un écosystème se déstabilise et quelles sont les espèces qui assurent cette stabilité. Raisons scientifiques ensuite : la diversité des espèces nous renseigne sur l'histoire de la vie. Perdre le sphénodon de Nouvelle-Zélande ou les cycas revient à perdre un pan entier de l'histoire de la vie, même si ces phylums ne jouent plus un grand rôle aujourd'hui dans les écosystèmes. Raisons utilitaires ensuite : la sauvegarde du ginkgo biloba dans quelques temples bouddhiques de Chine s'est révélée bien utile à l'humanité compte tenu des nombreux médicaments tirés de ce fossile vivant. Raisons éthiques ensuite : la plupart des espèces qui disparaissent le sont du fait de l'Homme. Il lui appartient de préserver ce qui ne lui appartient pas et ce qu'il sera toujours incapable de créer. ■

MARC CHEYLAN

>>> Mél : Marc.Cheyland@cefe.cnrs.fr



Du côté des conférences internationales

4 mars 2007, l'Onu vient d'adopter une nouvelle résolution tentant d'éviter que l'Iran ne se dote de l'arme nucléaire. Chacun doute de son efficacité, mais tout le monde vote !

Ayant vécu de l'intérieur (dans la délégation officielle française) plusieurs conférences des parties de conventions internationales (diversité biologique, Ramsar), quasi seule représentante des gestionnaires d'espaces naturels, ce fut passionnant de comprendre comment se fabrique un bout de politique internationale... Passionnant mais également désolant de constater à quel point la déconnexion avec les préoccupations et les



besoins locaux est totale. Il m'aura fallu plusieurs mois de préparation et de traduction du vocabulaire et de la mécanique « COP » (conférence des parties) pour comprendre les enjeux que cachent le fameux « mot » ou la fameuse « virgule » d'une résolution. Quand à son impact ou sa prise en compte locale voire nationale... ! ?

J'en veux pour preuve la résolution que la France avait fait adopter à la COP 7 de San José en 1999 sur les plans de gestion de sites Ramsar, jamais déclinée en tant que telle dans ce même pays...

Aussi, comment rapprocher la petite voix des gestionnaires d'espaces naturels de celle des représentants français à ces conférences ? Comment traduire audiblement et concrètement les préoccupations tant locales qu'internationales ? À l'aube de la présidence française de l'Union européenne et de la tenue en Europe de plusieurs de ces conférences, cet enjeu-là en vaut la peine ! ■

CÉCILE BIRARD

>>> Mél : cbirard@parcnaturel-volcansauvergne.com

● Enjeux sociaux

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Ce cédérom fait suite au séminaire de Parakou (Bénin) d'avril 2003 sur la conservation de la biodiversité et le développement des populations locales dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest. Articulé en quatre parties, il fait d'abord un état des lieux des pratiques dans ces aires protégées. Il traite ensuite de la biodiversité et des différents écosystèmes, pour se consacrer en troisième partie aux relations socio-économiques entre l'Homme et la biodiversité. La dernière partie enfin présente articles et résumés scientifiques pour aller plus loin. Pour les gestionnaires, décideurs et scientifiques. Bilingue français/anglais.

CÉDÉROM • IRD ÉDITIONS • 20 EUROS.

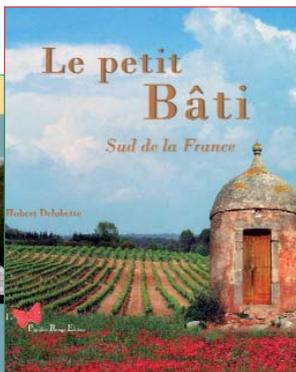


● Métiers

Réussir son bilan de compétences

Le bilan de compétences est incontournable dans sa vie professionnelle. Que l'on souhaite faire un point sur sa carrière, valider un projet ou changer de métier, le bilan explore les acquis et donne les clés pour être acteur de son parcours. Ce guide dévoile tout ce que l'on doit savoir avant d'entreprendre un tel bilan : les sept bonnes raisons de le faire ; le mode d'emploi (comment, où et pour qui ?) ; neuf centres de bilan de compétences à la loupe ; la validation d'acquis d'expérience. Pour tous les professionnels.

P. ANDREANI, D. BARBIER
SAINTE MARIE, F. PINAUD ET
C. CAPO-CHICHI • 229 PAGES
• STUDYRAMA • 2^e ÉDITION • 15 EUROS.



● Esprit des lieux

Le petit bâti, sud de la France

Le paysage de la campagne française est tricoté de murs, de haies, d'édifices et de dispositifs qui définissent un « esprit des lieux » tout en évoquant l'histoire de la vie quotidienne (les fours à pain, les moulins, les lavoirs), l'usage des lieux (les terrasses, les cabanes, les tours, les puits), les relations (tours à

signaux, télégraphes) et les questionnements (oratoires, croix et calvaires, clochers de tourmente). Ce petit patrimoine discret n'est souvent (re)connu que des amateurs : il parle pourtant à tous, pourvu que l'on tende l'oreille et l'œil. Cet ouvrage, sans prétention exhaustive, est amoureusement mis en page et illustré.

H. DELOBETTE • 160 PAGES
• LE PAPILLON ROUGE • 26 EUROS.

● International

Quel développement ? Quelle coopération internationale ?

Les questions relatives aux notions de croissance, de développement ou de bonne gouvernance sont récurrentes. L'auteure nous invite à nous rapprocher la déclaration sur le droit au développement, adoptée en 1986 par l'assemblée générale des Nations Unies, texte fondateur plus que jamais d'actualité. Un retour sur ce texte audacieux inspirera tout acteur du développement local ou de la coopération internationale.

T. KUNANAYAKAM • 170 PAGES
• COÉDITION CETIM, CNC, CRID • 6 EUROS.



● Espèces

Identifier les amphibiens de France métropolitaine

Tous les amphibiens de France sont référencés dans ce guide de terrain. Pour chaque espèce, il révèle la répartition, les critères d'identification pour les pontes, larves, têtards et adultes. Avec plus de 1200 illustrations, il prend en compte les variations de colorations et les dimorphismes sexuels. Il propose aussi une révision de la classification des taxons.

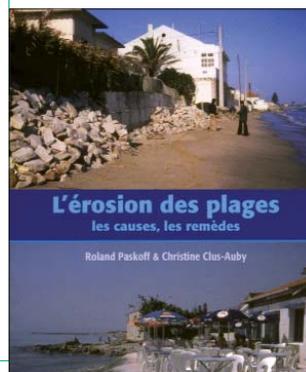
J. MURATET • 292 PAGES • ASSO. ÉCODIV • 25,65 EUROS

● Management

L'écoresponsabilité à la portée des collectivités

Pour permettre aux collectivités de s'engager dans des démarches écoresponsables, l'Ademe présente un guide méthodologique. Élaboré à partir d'expériences menées par des collectivités volontaires et complété par des outils et témoignages vidéo, ce guide s'attache à apporter aux élus et aux agents des moyens d'engager et de pérenniser des démarches écoresponsables.

GUIDE ET CÉDÉROM • ADEME
• RÉFÉRENCE N° 6241 • 40 EUROS.



● Techniques

L'érosion des plages. Les causes, les remèdes

Ce livre apporte des connaissances sur la nature des plages, leur dynamique et les causes de leur régression. Il propose une évaluation des remèdes utilisés contre l'érosion marine, et formule des recommandations de gestion. Il vise un public large : administrateurs, aménageurs, ingénieurs, techniciens, étudiants...

R. PASKOFF ET C. CLUS-AUBY
• 184 PAGES • INSTITUT Océanographique • 25 EUROS.

● Enjeux sociaux

Les marchés de la biodiversité

Institués en 1992 par la Convention sur la diversité biologique, les marchés de la biodiversité devaient assurer un partage équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques, et enrayer la biopiraterie. Qu'en est-il réellement ? Les auteurs nous livrent ici une critique des politiques de conservation reposant sur le marché proposées par la Convention. Quel est le statut des ressources génétiques et sur quel cadre juridique s'appuient-elles ? Que font les pays du Sud face à la biopiraterie ? Comment protéger et valoriser les savoirs locaux ?

C. AUBERTIN, F. PINTON ET V. BOISVERT • 272 PAGES • IRD ÉDITIONS • 25 EUROS.



● Gestion

La gestion des mares forestières de plaine

Ce guide technique traite des mares d'Île-de-France et du Nord-Ouest. Il s'adresse aux agents patrimoniaux et experts en environnement afin de savoir quand et comment intervenir sur une mare. Cartes, photos et schémas accompagnent ses différents chapitres : définition ; présentation de l'écosystème ; méthode d'inventaires, suivis et cartographies ; mode de gestion ; accueil du public.

F. ARNABOLDI ET N. ALBAN • 216 PAGES • OFFICE NATIONALE DES FORÊTS.

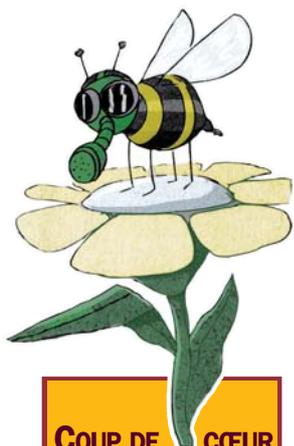


● Éducation

Le tour de France d'un géologue

Nos paysages ont une histoire. Voilà ce que développe François Michel dans son ouvrage technique et accessible. À la fois promeneur et géologue, l'auteur répertorie les dix grands espaces géographiques français, analyse leurs particularités (sous-sol, végétation, contexte humain...) et les situe dans le temps géologique. Richement illustré par des photos, cartes et schémas, cet ouvrage permet une approche facile de la géologie. Les animateurs apprécieront.

F. MICHEL • 384 PAGES •
DELACHAUX & Niestlé •
39,95 EUROS.



COUP DE CŒUR

Biodiversité : l'état d'urgence national !

Pour sensibiliser le public à la protection de la nature, Agir pour l'environnement, en partenariat avec la région Île-de-France, a réalisé une exposition mise gratuitement à disposition des collectivités, établissements scolaires ou structures d'éducation à l'environnement, associations... L'exposition comprend dix panneaux, un livret pédagogique, un jeu de 7 familles « Espèces menacées de France » et divers documents pour animer le projet.

>>> EXPOSITION GRATUITE -
AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT -
CONTACT : CLARA OSADTCHY -
TEL. : 01 40 31 34 48 -
MÊL : EXPOSITION@
AGIRPOURL'ENVIRONNEMENT.ORG

Le parcours des fées

Tout l'été -
Vallée de
Crévoux

15 000 visiteurs l'an passé, le parcours des fées présente les travaux des artistes en résidence à Fées d'hiver. Art contemporain sur un sentier de randonnée en montagne, le parcours est complété par des installations interactives numériques. À défaut d'y aller, faites un tour sur le site.

► <http://feesdhiver.fr/parcours07.htm>



© Tom Tiberghien

LE PARCOURS DES FÉES.

Éco-habitat

19 et 20 juillet -
Chapelle-en-Vercors

Cette rencontre avec les différents corps de métier du bâtiment vise à sensibiliser la population. Des ateliers sont organisés pour connaître les matériaux naturels, les techniques, les aides, subventions et le savoir-faire des artisans locaux dans l'écoconstruction.

► devdurable.ccv@gmail.com

Life phragmite aquatique

11 au 13 septembre - Quimper

Conservation du phragmite aquatique : ce séminaire de restitution traitera de la gestion des zones humides sur sa voie de migration, des modes de valorisation économique agricole expérimentés, compatibles et nécessaires pour la conservation de ce passereau. Ce lieu d'échange proposera des interventions en provenance d'Espagne et de Pologne.

► life-phragmite@bretagne-vivante.asso.fr

Biennale de l'environnement

25 au 28 septembre - Bobigny

Organisée par le conseil général de la Seine-Saint-Denis, cette cinquième biennale de l'environnement, Terre en tête, sera de nouveau l'occasion de débattre et d'acter des propositions concrètes. Cette manifestation est placée sous le haut patronage de l'Unesco.

► benvironnement@cg93.fr

L'Europe et l'outre-mer

7 au 11 juillet - La Réunion

L'UICN organise une conférence internationale intitulée « L'Union européenne et l'outre-mer - Stratégies face au changement climatique et à la perte de biodiversité » (événement officiel de la présidence française de l'Union européenne).

► <http://www.uicn.fr/Les-iles-et-l-Union-Europeenne.html>

Vaches en fête

19 et 20 juillet - Cotentin

La Ferme-Musée du Cotentin, l'un des quatorze sites et musées gérés par le conseil général de la Manche, invite le grand public à son 3^e grand rendez-vous laitier : « Vaches en fête ! » à Sainte-Mère-Église. La fête inclut visite de l'étable, fabrication du beurre, découverte de plusieurs races bovines et rencontre avec les éleveurs.

► www.sitesetmusees.cg50.fr

JOBS FOR NATURE

Les professionnels de la nature ont rendez-vous

Le premier forum européen consacré aux métiers des gestionnaires d'espaces naturels, *Jobs for nature* (la nature pour métier), qui aura lieu à Lyon du 12 au 14 novembre 2008, est structuré autour de trois thèmes : reconnaissance des métiers et des emplois, professionnalisation et efficacité, management, gouvernance et anticipation. Publics visés : • gestionnaires d'espaces naturels (managers, responsables des ressources humaines, têtes de réseaux...) • représentants des collectivités, administrations et ministères, commission européenne, organisations non gouvernementales • représentants des organismes de formation, éducation nationale et agricole, organismes d'aide à l'emploi et à l'orientation professionnelle. En savoir plus : <http://jobsfornature.espaces-naturels.fr> ■

Pour inspirer la gestion des forêts

Biodiversité, naturalité, humanité • 28 au 31 octobre - Chambéry

Ce colloque fait suite à celui de 2004 sur les « Bois morts et cavités » en étendant son champ d'intérêt à la problématique de la naturalité en tant que paramètre intégrateur pour : l'évaluation du fonctionnement des écosystèmes forestiers, la qualification des pratiques de gestion et la définition de leurs relations avec les sociétés humaines. Le colloque comprendra trois jours de conférence et un de terrain. Mais aussi deux soirées thématiques associant le grand public, notamment autour de l'œuvre de Robert Hainard, une exposition, des animations éducatives, des activités culturelles et artistiques...

Organisé par WWF, Réserves naturelles de France, le Cemagref, le Réseau écologique forestier Rhône-Alpes et le comité Man and biosphere France. Accès sur réservation. ■

► rnfweb@espaces-naturels.fr

Les rendez-vous des réseaux français

contributions



UICN Congrès mondial de la nature Barcelone 2008

5-14 octobre 2008

retrouvez-nous

sur les stands des espaces naturels et de l'UICN France

Café des connaissances

- Le point focal national : un acteur clé pour la mise en œuvre des conventions • Aten • 477.
- L'observatoire des zones humides méditerranéennes pour alimenter et influencer les politiques publiques • Tour du Valat • 210.
- La gouvernance des aires protégées de catégorie 2 • Medad - PNF - UICN France • 178.
- Rôle des muséums d'histoire naturelle pour la conservation de la biodiversité • MNHN • 1117.
- Pour une mobilisation en faveur de la consommation responsable des produits de la mer • Nausicaa • 525.

Cours

- Outils de simulation et jeux de rôles pour aider au dialogue et à la compréhension mutuelle • Tour du Valat • 208.

Atelier

- Les collectivités locales dans la gestion durable de la biodiversité. Quelle place au sein de l'UICN ? • FPNRF - UICN France • 774.
- Les actions du réseau méditerranéen des AMP (Medpan) • WWW France • 596.
- Création d'un réseau pyrénéen d'espaces naturels protégés • ONF - UICN France • 198.
- How a hotel can become an active agent of biodiversity conservation • Accor • 898.
- L'observation commerciale des mammifères marins et du requin baleine • Megaptera • 277.
- La professionnalisation au service de la préservation de la biodiversité • Aten • 452.
- L'intérêt des « petits projets » pour la biodiversité dans les pays du Sud • UICN France • 184.
- Comment élaborer une Liste rouge nationale des espèces menacées ? • UICN France • 1113.
- Local authorities, biodiversity and IUCN governance • UICN France • 88.
- Conservation de la biodiversité dans l'outre-mer européen • UICN France • 221
- Regards sur 10 ans d'expériences d'aires marines protégées • FFEM - CI • 177.
- Identification de projets de conservation des écosystèmes de haute mer • Iddri • 906.
- Résultats du processus consultatif vers un IMoSEB • IFB • 212.
- Nouveaux outils de financement : conservation de la biodiversité en Afrique • FFEM • 176.